



ELECTION DU MAIRE DE BRAZZAVILLE

Le suspense jusqu'au bout

Quelques noms ont circulé depuis une semaine suite à l'annonce faite par le Parti congolais du travail-PCT- selon laquelle le futur maire de la capitale sortirait de ses rangs.

Parmi les prétendants, sans vraiment que l'on sache s'ils ont dé-

cliné leurs programmes et battu campagne, on citait Guy-Marius Okana, adjoint au maire, dont l'intérim à l'hôtel de ville, depuis l'éviction du titulaire, a précisé ses ambitions pour la place. Dieu-donné Bantsimba, directeur de cabinet du ministre Jean-Jacques

Bouya ; Serge Ikiemi, patron de la société MCO ; Charlotte Opimbat, députée ; puis aussi Jean Lounana Kouta, Fabrice Donald Fylla Saint-Eudes, Marien Ikama ou encore Inès Nefer Ingani, députée, qui a apporté un démenti.

Tous ont leur parcours, le seul dé-

nominateur commun étant qu'ils émargent tous au PCT, parti majoritaire au sein de l'Assemblée locale qui n'a pas dévoilé le nom de son candidat préféré avant l'expression du vote. Preuve, peut-être, que le poste est très disputé.

COVID-19

Cacophonie autour de la mesure relative à la gratuité de l'électricité



La décision gouvernementale relative à la gratuité de l'eau et de l'électricité pour les ménages congolais durant la période de confinement a été assurément mal comprise par la direction générale de la société Énergie électrique du Congo (E²C) qui procède depuis quelques jours à la distribution des factures de la période ciblée.

De leur côté, les associations des consommateurs s'indignent et affirment que E²C fait preuve de mauvaise foi, puisqu'elle n'est pas assez précise sur le règlement de la période de consommation de mars 2020 et les modalités de traitement des factures.

Page 3

FISCALITÉ

L'ARPCE et la DGID dématérialisent le paiement des taxes

Conformément à la loi de finances 2019, l'ARPCE (Agence de régulation des postes et des communications électroniques) et la DGID (Direction générale des impôts et des domaines) ont paraphé l'accord de mise en œuvre d'un cadre juridique de coopération relatif à réalisation effective de la dématérialisation obligatoire du paiement des taxes fiscales.

Selon les signataires, cette disposition permettra un meilleur suivi des transactions finan-



Les deux directeurs généraux signant le protocole d'accord

cières électroniques effectuées par transfert, prélèvement bancaire ou télé règlement, en vue d'élargir l'assiette fiscale

et d'améliorer le rendement en matière de collecte de la TVA, des taxes et redevances.

Page 2

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Une session de rattrapage pour les élèves des classes de passage en septembre



Le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Anatole Collinet Makosso, a porté un éclairage sur la reprise des cours annoncée en septembre par le Premier ministre, Clément Mouamba.

Il s'agit d'une session de rattrapage qui va concerner les élèves n'ayant pas totalisé, à l'issue des deux premiers trimestres, la moyenne requise de 10/20, pour passer en classe supérieure. « C'est une manière de donner la possibilité à ces élèves de faire une évaluation de rattrapage de sorte que l'égalité de tous devant le succès scolaire soit garantie. Si on ne leur donne pas l'occasion de faire ce trimestre, ils vont subir un préjudice », a précisé le ministre.

Page 3

AFRIQUE DE L'OUEST

La France acte la fin du FCFA

Page 6

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 3434 pour la prise en charge

ÉDITORIAL
Suivi

Page 2

ÉDITORIAL

Suivi

Le déconfinement ayant débuté chez nous comme dans beaucoup de pays frappés par le Covid-19, il importe au plus haut point que ses règles soient strictement respectées afin d'éviter que la pandémie ne reparte et s'aggrave, mais aussi faire en sorte que ses effets attendus se concrétisent rapidement. Deux exigences majeures qui ne donneront de bons résultats que si la société congolaise dans son ensemble, et pas seulement les autorités publiques, se mobilise d'une part pour se protéger contre la reprise de la pandémie, d'autre part pour relancer l'économie nationale.

Autant dire qu'il convient d'observer avec la plus grande attention le suivi individuel et collectif des actions qui seront entreprises dans les jours à venir pour stopper définitivement la pandémie et reprendre notre marche en avant. Difficile, très difficile même pour les pays où vivent des centaines de millions d'êtres humains, ce suivi ne pose guère de problèmes pour les nations comme la nôtre dont la population ne dépasse pas quelques millions de personnes. Il peut donc être mis en place et surveillé avec la plus grande attention sur toute l'étendue du territoire, en veillant simplement à ce que les grandes cités comme Brazzaville et Pointe-Noire fassent l'objet d'une surveillance particulière étant donné le nombre élevé de leurs habitants.

Si nous insistons ici et maintenant sur la question du suivi du déconfinement et de la relance des activités que celui-ci doit engendrer, c'est parce que l'enjeu est à tous égards considérable. Qu'arriverait-il, en effet, si la menace mortelle du coronavirus ayant été définitivement écartée grâce aux mesures prises dans tous les domaines pour le combattre le peuple congolais se trouvait confronté à une crise économique et financière de grande ampleur dont la première conséquence serait une hausse vertigineuse du chômage ?

La réponse est tellement évidente que la bataille du déconfinement s'avère vitale pour chacun de nous. D'où la nécessité de mettre en place sans plus tarder les dispositifs d'observation et d'intervention qui permettront d'en assurer le suivi concret, d'alerter les autorités sur les dérives éventuelles, de mettre en garde le peuple dans son ensemble contre les dégâts que provoquerait la mauvaise application des règles édictées pour concrétiser le déconfinement.

Les Dépêches de Brazzaville

FISCALITÉ

Dématérialisation effective des paiements des factures

Le directeur général des impôts et des domaines (DGID), Ludovic Itoua, et celui de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce), Louis-Marc Sakala, ont signé le 20 mai à Brazzaville un protocole d'accord portant sur la mise en œuvre d'un cadre de coopération relative à la dématérialisation obligatoire du paiement des factures (eau, électricité, téléphone, chaînes télévisuelles, internet fixe et mobile...) en République du Congo.



Les deux directeurs généraux signant le protocole d'accord

Prescrite dans la loi de finances 2019, cette disposition vise le suivi des transactions financières électroniques effectuées par transfert, prélèvement bancaire ou télé règlement. Elle permettra à la direction générale des impôts d'améliorer le rendement de la collecte de la TVA et de diverses taxes et redevances.

Au regard de son expertise avérée dans le monitoring des flux du trafic des communications électroniques, l'Arpce a été chargée par le législateur, de la mise en œuvre du dispositif électronique assurant la certification des paiements des factures. Ce dispositif permet qu'à chaque paiement des factures, un timbre électronique d'une valeur de 50FCFA soit émis. Celui-ci sera entièrement supporté par l'utilisateur conformément à la loi.

« Certaines recommandations ont été faites dans le cadre de l'appréhension de l'impôt dans

la loi de finances 2019 mais, il nous manquait un cadre juridique. C'est ce que nous venons de mettre en place. Celui-ci a pour finalité de permettre à l'Arpce de réguler en amont le système de communication des transactions électroniques et en aval, permettre aux Impôts de recueillir la recette fiscale », a déclaré le directeur général des Impôts et des Domaines.

Ludovic Itoua a ajouté qu'« on aura, grâce à cette agence, la maîtrise de toutes les transactions électroniques qui va se traduire au niveau des impôts, ce qui nous permettra d'élargir l'assiette fiscale. »

Par ailleurs, il a précisé qu'à cause de la crise sanitaire liée au coronavirus (Covid-19), cette mesure sera appliquée dans un premier temps, en début juillet prochain, aux sociétés de distribution d'eau, d'électricité et de téléphonie.

Le directeur général de l'Arpce a, pour sa part, rappelé la vocation de sa structure qui consiste notamment à accompagner l'Etat dans la réalisation des projets liés au secteur des télécommunications.

« Au moment où nous allons adopter cette option, nous ferons passer un communiqué officiel pour informer le public. Pour un meilleur suivi, un dispositif de sécurité sera mis en place », a-t-il assuré.

Notons que ce processus de certification électronique permettra de manière globale au ministère des Finances d'élargir l'assiette fiscale et de s'assurer que les paiements des factures soient datés et certifiés. Il permettra aussi d'améliorer le climat des affaires, faciliter l'inclusion financière, établir en temps réel des activités des opérateurs économiques quelle que soit leur zone de localisation.

Lopelle Mboussa Gassia

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO

Cacophonie autour de l'application de la gratuité de l'électricité

Le gouvernement avait décrété la gratuité de l'eau et de l'électricité pour les ménages durant la période de confinement à domicile lié à la lutte contre la pandémie de coronavirus (Covid-19). Cette mesure a certainement été mal comprise par les dirigeants de la société Énergie électrique du Congo (E2C) qui procèdent déjà à la distribution des factures créant ainsi une sorte d'imbroglia au sein de la population.

Dans un communiqué, publié le 18 mai, le directeur de l'exploitation d'E2C, Lucien Arnel Itoua Ibarra, a annoncé la distribution des factures d'électricité pour la période de mars. Alors que l'entreprise a l'habitude de facturer la consommation de deux mois, soit au moins six fois l'année. « Il sera également exécuté la relève des index en vue de leur correction pour préparer la prochaine facturation », a dit Lucien Arnel Itoua Ibarra.

Sur le plateau de la télévision nationale, le 19 mai, le directeur commercial de E2C Cyriaque Abdon Massongo, a indiqué que les factures annoncées concernent un groupe de ménages correspondant à la période du 1er février au 31 mars. Selon lui, ces factures ont été établies avant la période de confinement et sont conformes au planning pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire.

« Dès l'annonce du déconfinement, nous avons donné instruction à nos structures de reprendre la relève des factures, le recouvrement et la distribution. Le communiqué du 18 mai a tout son sens, car avant au mois de mars il y avait déjà des factures disponibles (...) Il s'agit des factures de la période mars-avril étant entendu que nous ne facturons pas les villes de Brazzaville et Pointe-Noire au même moment », a dit Cyriaque Abdon Massongo.

Pour les associations des consommateurs, la société publique E2C fait preuve de la mauvaise communication, puisqu'elle n'est pas assez précise sur le règlement de la période de consommation de mars 2020 et les modalités de traitement des factures à partir du déconfinement. L'Observatoire congolais des droits des consommateurs est l'une des associations à avoir plaidé en faveur de la gratuité de l'eau et de l'électricité pendant cette période de confinement.

Son secrétaire exécutif, Mermans Babounga Ngondo invite la société E2C à respecter les mesures prises par les autorités. « L'Observatoire congolais des droits des consommateurs se réjouit de l'excellente intervention de monsieur le directeur commercial de la société E2C qui a expliqué que les factures en cours de distribution couvrent la période de consommation de février - mars 2020. Ainsi, donc nous recommandons aux ménages ayant déjà payé leurs factures de janvier - février de ne pas recevoir ces factures jusqu'à ce que la mesure de la gratuité de l'électricité soit levée », a-t-il lancé.

En rappel, c'est à l'issue de la réunion de la coordination nationale de gestion de la pandémie de Covid-19, le 10 avril, que la gratuité de l'eau et de l'électricité pour tous les ménages a été décrétée.

« Dès l'annonce du déconfinement, nous avons donné instruction à nos structures de reprendre la relève des factures, le recouvrement et la distribution. Le communiqué du 18 mai a tout son sens, car avant au mois de mars il y avait déjà des factures disponibles (...) Il s'agit des factures de la période mars-avril étant entendu que nous ne facturons pas les villes de Brazzaville et Pointe-Noire au même moment », a dit Cyriaque Abdon Massongo.

« Dès l'annonce du déconfinement, nous avons donné instruction à nos structures de reprendre la relève des factures, le recouvrement et la distribution. Le communiqué du 18 mai a tout son sens, car avant au mois de mars il y avait déjà des factures disponibles (...) Il s'agit des factures de la période mars-avril étant entendu que nous ne facturons pas les villes de Brazzaville et Pointe-Noire au même moment », a dit Cyriaque Abdon Massongo.

Fiacre Kombo

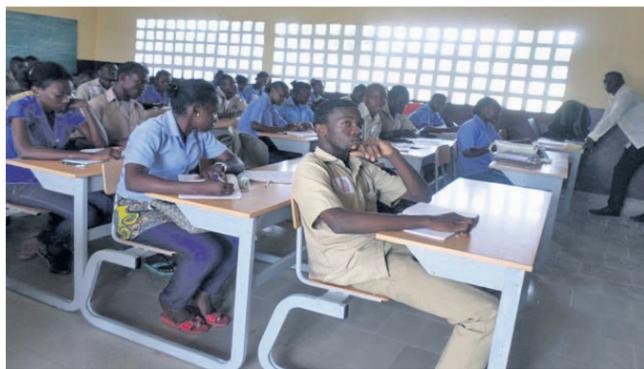
ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO									
Siège social : Avenue Denis SASSOU NGUESSO, Ar 3 Poto Poto Bp 95 - Tél/fax: 281 05 66281 05 69 Brazzaville Rép du CONGO									
R.C. CG-BZV-01-2016-B14-00006 NIU : M2018110000675173 0071- 878									
Centre E2C de		Point de Livraison		Période		N° Branchement			
Brazzaville				Mars 2020					
N° Client		Numéro Facture		Référence Abonné					
N° POLICE	Index Ancien	Index Nouveau	Consommation à facturer	Puissance Souscrite	**Nb mois	Puissance facturée	Consommation totale	Prix unitaire	Montant Consommation
831484M	0		0	05	2	05	330	44,64	13 392
Référence paiement factures par téléphone							5 736		
02 854832 0071 13 1175							Total hors taxes		
							19 128		
							RAV (*)		
							1 000		
							T.V.A		
							3 443		
							C.A		
							172		
							TOTAL A PAYER		
							*****23 743		
Pour votre information : Cette facture concerne la période allant du 1er Février au 31 Mars 2020 Pour tout problème technique, veuillez appeler le BCD au 05 677 40 06									
(*)Redevance Audio Visuelle selon Loi N°16-2001 du 31 Décembre 2001 (**)Période consommation du 01 Février au 31 Mars 2020									
Situation du portefeuille (à partir de mars 2004) au 12/05/2020									
Sauf erreur ou omission de notre part, vos impayés pour ce branchement s'élevaient à 5 043 Frs et se présentent comme suit :									
Numéro Quittance	Montant	Numéro Quittance	Montant						
202002013254	5 043								
ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO					COUPON DETACHABLE FACTURE BT				
N° Client	N° Branchement	Numéro Facture	Reference Abonné	Période					
				Mars 2020					
				MONTANT A PAYER *****23 743					
Impayés au 12/05/2020 s'élevaient à 5 043 Frs									

Le mois de mars facturé au prix d'un bimestre

EDUCATION

Les cours de rattrapage en septembre pour les élèves des classes de passage

Les écoliers qui ne totaliseront pas la moyenne de passage en classe supérieure, sur l'ensemble des deux premiers trimestres, auront une session de rattrapage en septembre prochain, selon le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.



« La reprise des cours pour les autres classes est renvoyée au mois de septembre 2020. En tenant compte des critères de validation prévus par l'UNESCO, les ministères compétents s'appliqueront à valider l'année scolaire 2019-2020 et à gérer les passages en classe supérieure sur la base des notes des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020 », déclarait le Premier ministre, Clément Mouamba, annonçant le plan de déconfinement progressif, le 16 mai à Brazzaville.

Selon le ministre Anatole Collinet Makosso, en calculant les moyennes sur la base des notes des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020, il y aura des élèves qui ne totaliseront pas la moyenne de passage lorsqu'ils espéraient se rattraper au troisième. « Si on ne leur donne pas l'occasion de faire ce trimestre, ils vont subir un préjudice. Quand le chef du gouvernement dit que la reprise des cours pour les autres classes est renvoyée en septembre 2020, c'est une manière de donner la possibilité à ces élèves de faire une évaluation de rattrapage », a-t-il expliqué, ajoutant que cela permettra de savoir, avant la prochaine année scolaire, qui passe en classe supérieure ou échoue. Signalons qu'à partir du 1er juin prochain les cours vont reprendre dans les établissements scolaires pour les élèves des classes d'examen : CM2, 3ème et Terminale.

Rominique Makaya

ENVIRONNEMENT

Le monde célèbre la journée des solutions dans la nature

C'est sur le thème « Nos solutions sont dans la nature » qu'est célébrée, le 22 mai, la Journée mondiale de la biodiversité. Le gouvernement congolais, fidèle à la tradition, a rendu publique une déclaration lue par la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault.

Depuis 20 ans, la communauté internationale célèbre, le 22 mai de chaque année, la Journée mondiale de la biodiversité. Un rituel qui, en cette année douloureuse où la pandémie du Covid19 frappe de plein fouet l'humanité entière, prend une importance et une signification particulières. « Cette période de crise sanitaire, pendant laquelle le navire Congo ne peut que se louer d'avoir, en la personne du président Denis Sassou N'Gouesso, chef de l'État, un capitaine rompu à toutes les tempêtes, nous oblige, en effet, à réfléchir sur la nécessité de modifier nos comportements dans un sens plus responsable, plus solidaire, plus respectueux des autres et de notre environnement », a souligné Arlette Soudan-Nonault.

Le thème retenu cette année, « Nos solutions sont dans la nature », est un thème positif, porteur, tout spécialement pour le Congo. Depuis plus de trois ans en effet, la lutte contre le changement climatique et pour une gestion durable de la biodiversité a pris une dimension nouvelle grâce au défi porté par le chef de l'État ; celui de rendre opérationnels les deux instruments majeurs dont il assume la présence, que sont la Commission climat du bassin du Congo et le Fonds bleu pour le bassin du Congo, a précisé Arlette Soudan-Nonault.

Assurer le développement d'une économie verte et bleue, sobre en carbone et en mesure de concilier bien-être social et préservation de l'environnement, est l'exemple même d'un développement durable fondé sur la nature. Il est urgent à cet égard que la communauté internationale prenne ses responsabilités, toutes ses responsabilités, vis-à-vis de la région. Les forêts et les tourbières du Bassin du Congo représentent, le



La ministre prononçant l'allocation (crédit photo/DR)

second poumon écologique de la planète et 10% de la biodiversité mondiale. Si les financements attendus pour abonder le Fonds bleu ne sont pas au rendez-vous, il y a fort à craindre que cet écosystème unique et indispensable à la survie de l'humanité de demain, n'ait besoin lui aussi d'un respirateur d'urgence.

Mettre impérativement un terme à la déforestation, et assainir les villes

La ministre du Tourisme et de l'Environnement a rappelé que tous les scientifiques répètent que l'urgence épidémiologique et l'urgence environnementale sont étroitement liées. Le combat salutaire contre le coronavirus qui mobilise aujourd'hui le gouvernement congolais, sous l'impulsion du chef de l'État et la direction du premier ministre, ne doit pas faire oublier que la crise actuelle n'est pas uniquement une crise sanitaire. « Ce virus qui nous frappe est en réalité le symptôme d'un modèle planétaire de dégradation de notre environnement qui, en brisant l'harmonie faite de respect et de distanciation entre l'humain, la nature et les autres espèces vivantes, a mis en contact ce qui n'aurait jamais dû l'être, à savoir l'homme et une faune sauvage porteuse de virus inconnus. Voici pourquoi, il nous faut

impérativement mettre un terme à la déforestation, assainir nos villes, en finir avec les poubelles qui débordent, les ordures qui encombrant nos caniveaux, les étals à même le sol pollué, la vente illégale de viande de brousse et les décharges à ciel ouvert qui sont autant de réservoirs à virus. Soyons responsables, n'attendons pas des autorités qu'elles fassent à notre place les gestes citoyens qui nous incombent », a déclaré la ministre, indiquant qu'une ville n'est pas sale en elle-même et par elle-même. Elle est sale par ses habitants. Chacun doit comprendre en cette période de pandémie, que les masques et les gants usagés ainsi que les déchets médicaux ne doivent en aucun cas être jetés dans la rue sous peine de relancer la chaîne de contamination.

Si la biodiversité décline dans le monde à un rythme soutenu, avec un taux d'extinction des espèces sans précédent, la responsabilité qui revient au Congo dans ce désastre est infime à l'échelon de la planète terre. Une responsabilité d'autant plus négligeable que le Congo, dit-elle, à la chance d'avoir à sa tête, Denis Sassou N'Gouesso qui, inlassablement, depuis des décennies, défend sur toutes les tribunes internationales la cause du Bassin du Congo, de ses forêts, de ses zones humides, de sa faune et de sa végétation. « Mais ne nous voilons pas la face : si nous ne protégeons pas d'abord, par nous-mêmes, notre patrimoine environnemental, qui viendra nous aider à le faire ? Nous devons remettre le biotope au centre de nos existences, comme nos ancêtres avaient su le faire et exiger que son respect soit un critère essentiel dans nos choix de développement. Il en va de notre bien-être, de celui de nos enfants et petits-enfants ».

Avant de conclure son allocution, la ministre a réitéré que « nos solutions sont dans la nature, à condition d'en prendre soin, tout comme nous devons prendre soin de nous-mêmes en cette période difficile, période dont nous sortirons, j'en suis sûre, plus forts, plus unis et plus responsables. »

Bruno Okokana



**COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

COMMUNIQUE

En raison du ralentissement de l'activité économique dans la CEMAC causé par la pandémie du Covid-19 avec pour conséquences la réduction de la capacité de remboursement de plusieurs débiteurs, la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit et pour corollaire la détérioration de la rentabilité des établissements de crédit et de microfinance, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), organe sous régional de régulation et de supervision de l'activité bancaire, informe le public qu'elle a décidé, lors de sa session du 15 avril 2020, des mesures ci-après applicables aux établissements assujettis :

1. la suspension de l'exigence de transmission des documents notariés relatifs aux décisions des organes sociaux et d'autres documents nécessaires à l'examen des dossiers de demandes d'avis conforme et d'information préalable ;
2. la prorogation des délais de transmission au Secrétariat Général de la COBAC, des documents réglementaires annuels ;
3. l'instauration, en sus des reportings usuels, d'une nouvelle exigence de transmission au Secrétariat Général de la COBAC, d'un reporting hebdomadaire de la situation de trésorerie et d'un reporting mensuel des crédits impactés par la situation économique liée au Covid-19 ;
4. la transmission de leurs documents au Secrétariat Général de la COBAC par voie électronique à l'adresse sgcobac@beac.int ;
5. le report du délai de notification aux établissements de crédit, par le Secrétariat Général de la COBAC, de sa recommandation relative à la distribution des dividendes pour

les résultats de l'exercice 2019 ; ce report entraînant suspension, pendant ce délai, de la distribution de dividendes au titre des résultats de cet exercice 2019, en raison de l'absence de ladite recommandation.

Ces mesures qui emportent révision, suspension ou réaménagement des modalités de mise en œuvre de certaines dispositions de la réglementation bancaire et de la microfinance, sont circonscrites dans la durée de la crise de la pandémie du Covid-19 et ne sauraient excéder le 31 décembre 2021. Elles sont dictées par la nécessité de garantir l'intégrité du système bancaire et, partant, de préserver les dépôts des épargnants.

Enfin, ces mesures pourraient, le cas échéant, être complétées par de nouvelles décisions de nature prudentielle que la COBAC pourrait adopter, suite aux conclusions de l'étude d'impact de la pandémie du Covid-19 sur le secteur bancaire actuellement conduite par son Secrétariat Général.

Tout en réaffirmant son soutien aux mesures initiées par le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Conseil d'Administration de la BEAC et le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), dans le cadre de l'atténuation des effets de la crise du Covid-19 sur les économies des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la COBAC rassure le public qu'elle continue de veiller avec efficacité aux conditions d'exploitation des établissements de crédit et de microfinance, à la qualité de leur situation financière et, de manière générale, à l'intégrité du système bancaire et financier de la CEMAC.

**Pour la Commission Bancaire
de l'Afrique Centrale,
Le Président,**

ABBAS MAHAMAT TOLLI

COVID-19

Florent Aimé Bembé : « La réussite d'un dépistage massif dépend de la réunion de certaines conditions »

Le superviseur du Programme de santé communautaire de la Fondation Perspective d'avenir, le pharmacien biologiste, Dr Florent Aimé Bembé, a déclaré dans une interview exclusive aux Dépêches de Brazzaville que la réussite d'un dépistage massif nécessite la réunion et la définition idéal d'un périmètre, du personnel suffisant, en qualité et en nombre.

Les Dépêches de Brazzaville : Quelles sont vos impressions, en tant que scientifique, de l'annonce du déconfinement progressif par le Premier ministre, Clément Mouamba ?

Florent Aimé Bembé : Les scientifiques, plus précisément les microbiologistes ainsi que les médecins en santé publique ont pour mission d'éclairer l'opinion publique et les décideurs sur le pouvoir pathogène du virus et l'évolution de l'épidémie. En ce qui me concerne, ma casquette de pharmacien biologiste peut servir dans le diagnostic biologique de cette pandémie qui passe par la Réaction de polymérisation en chaîne (PCR) pour le diagnostic de mise en évidence du virus et les tests sérologiques pour tracer la réponse immunitaire des individus en réaction au passage du virus dans l'organisme.

LDB : Confinement et déconfinement, deux vocables d'actualité. Quel est votre regard ?

F.A.B : Le confinement dans notre cas a représenté l'ensemble des mesures et des précautions prises pour empêcher la propagation du virus et par conséquent celle de la pandémie. Je vais imaginer mon propos de la manière suivante : le confinement est un tunnel dans lequel nous étions plongés avec des préconisations et des règles et le déconfinement représente la sor-

tie du tunnel qui comporte également des exigences.

LDB : L'annonce du déconfinement signifierait que le Congo est sur la bonne voie ?

F.A.B : Le confinement a suscité des débats et des controverses à travers le monde, surtout pour ses effets induits ou adverses. Il a exposé au grand jour la fracture sociale par l'augmentation de la pauvreté et la précarité à cause du chômage à grande échelle avec comme corollaire l'arrêt des activités économiques ayant entraîné la baisse drastique des recettes de l'Etat.

La dernière allocution du Premier ministre prend complètement la mesure de la situation et justement il préconise une campagne massive de dépistage. Ce qui nécessite des moyens sur le plan technique, en ressources humaines et surtout une bonne organisation. C'est la condition sine qua non de la réussite du déconfinement. Les modélisations donnent le pic, le plateau et la décroissance de la pandémie. D'où l'intérêt des tests à grande échelle pour éviter la vague de rebond épidémiologique, c'est-à-dire le phénomène de stop and go, c'est-à-dire confinement-déconfinement-reconfinement.

LDB : Pouvez-vous nous en dire davantage sur les tests ?

F.A.B : Il existe en effet deux tests, la PCR qui est le test de référence, et les tests sérologiques qui viennent à peine d'être validés: la PCR est le test d'amplification des acides nucléiques. Il permet par des procédés révolutionnaires d'identifier l'antigène, en quelques heures au maximum, au moyen de procédures établies de microbiologie. Avant la PCR, ce type de diagnostic nécessitait un prélèvement, ensemencement, la mise en étuve durant un à trente

jours, selon les cas, notamment pour les germes à croissance difficile, afin d'identifier les cultures positives. La PCR répond à la question simple: présence ou absence du virus.

En revanche les tests rapides ou tests sérologiques ont une approche diagnostique. Ces tests ne détectent pas la présence du virus, mais ils permettent de dire si oui ou non, un individu a été en contact avec le virus : ils sont basés sur la réaction antigène/ anticorps. L'antigène étant l'agent pathogène qui pénètre dans l'organisme et l'anticorps, la réaction de l'organisme face à l'agresseur. Le problème est que les anticorps n'apparaissent pas aussitôt. Il faut un certain temps à l'organisme pour fabriquer les anticorps. C'est ce qu'on appelle la réponse immunitaire. On peut porter le virus et

être négatif au test sérologique car l'organisme n'aurait pas encore fabriqué les anticorps détectables.

Dans un autre cas, un test positif nous informe simplement que l'individu a été en contact avec le virus (que le virus soit actuellement présent ou pas). Ceci parce que le virus laisse sa mémoire immunologique sous forme d'anticorps IgG et IgM. Les tests sérologiques trouvent leur intérêt dans les études épidémiologiques dans l'espace et dans le temps.

LDB : Pensez-vous que le dépistage massif serait effectif dans la période définie par le Premier ministre ?

F.A.B : Pour réussir un dépistage massif, il faudrait idéalement définir un périmètre, du personnel suffisant, en qualité et en nombre. Cette décision stratégique consiste à choisir le pourcentage paramétrique de la population à tester.

Propos recueillis par Roger Ngombé

L'AIEA va octroyer au Congo du matériel de détection du virus

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mettra à la disposition de la République du Congo, à travers le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, des équipements de détection à grande échelle et en temps limité de la COVID-19. La réception du premier lot est prévue pour ce 23 mai.

Le don que fera l'AIEA est composé du matériel de haute technologie de détection non seulement de la Covid-19 mais aussi des pathologies négligées en utilisant la technique de PCR (Amplification en chaîne de réaction). Il s'agit, entre autres, des armoires de biosécurité, du matériel permettant de purifier l'ADN ou l'ARN pour une réaction de la PCR, des oligonucléotides qui sont des consommables de la PCR des Centrifugeuses. Les équipements de protection individuelle et de désinfection et plusieurs autres consommables utiles à la riposte contre la pandémie allongent la liste des instruments qui composent ce don.

Le tout est évalué, en chiffre, à plus de cinquante millions de FCFA. Il est prévu que ce vendredi 23 mai, le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, recevra un des trois lots avant de le mettre à la disposition du Laboratoire national de santé publique pour renforcer sa capacité de prise en charge.

Sur la maîtrise de la technologie dans l'utilisation du matériel attendu, il convient de souligner que la Faculté des Sciences et Techniques, l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (IRSEN), l'Institut national de recherche en sciences de la santé (IRSSA) et le Laboratoire national de santé publique (LNSP) hébergent des biologistes moléculaires capables de faire des expérimentations et de donner des réponses avec des résultats fiables.

Alors que la Covid-19 continue de se propager à travers le monde, les tests et la détection rapide du virus deviennent de plus en plus importants pour contenir l'épidémie. L'une des méthodes de détection les plus rapides et les plus précises du virus Covid-19 est une technique d'origine nucléaire appelée transcription inverse-amplification en chaîne par polymérase (RT-PCR). La RT-PCR est non seulement un outil important dans la détection et la caractérisation des virus qui causent des maladies telles que Covid-19, mais elle est également utilisée par les experts vétérinaires pour comprendre les origines du virus et soutenir la préparation des pays dans la détection précoce des virus qui provoquent de telles maladies zoonotiques.

Rominique Makaya

La Fondation Juste Désiré Mondélé reçoit un don de masques

L'ambassade de la République fédérale d'Allemagne a offert, le 20 mai, un lot de masques de protection à la fondation Juste Désiré Mondélé. Ils seront distribués gratuitement à la population afin qu'elle se protège contre le coronavirus (Covid-19).

Le lot de masques de fabrication locale a été réceptionné par le président de cette organisation socio-humanitaire, Juste Désiré Mondélé. Ils seront gérés par la fondation, qui assurera leur dispatching dans les marchés domaniaux, les écoles et autres endroits publics, dans le but de renforcer la lutte contre Covid-19. « Ces masques ne seront pas distribués uniquement ici à Ouenzé. La fondation étant nationale, ils seront dispatchés dans différents marchés de la capitale et autres endroits publics. D'ici là, par exemple, les élèves en classe d'examen vont reprendre les cours et nous devons déjà prendre des dispositions pour les protéger », a indiqué Juste Désiré Mondélé.

Pour accroître la lutte, la Fondation Juste Désiré Mondélé a promis de mener d'autres grandes actions de sensibilisation auprès des populations sur le respect des mesures barrières, conformément aux directives du gouvernement.

L'objectif visé de l'organisation caritative est d'emmener le plus grand nombre de Congolais à appliquer



les mesures barrières afin de briser la chaîne de contamination de la maladie.

Juste Désiré Mondélé et le chargé d'Affaires à l'ambassade fédérale d'Allemagne au Congo, Jonas Wiesercker, ont aussi discuté des questions de formation au profit des membres de son organisation. Une formation qui se fera dans le cadre du partenariat qu'ils entretiennent depuis un moment.

« Le représentant de l'ambassade d'Allemagne au Congo est venu à la maison citoyenne parce qu'au mois de mars, nous devions lan-

cer; avec l'appui de la représentation, un incubateur de projets dédié aux femmes. Il est question de montrer aux femmes comment élaborer les projets, bénéficier d'un appui et démarrer un micro-projet », a expliqué le président de la Fondation.

Créée il y a quelques années, la Fondation Juste Désiré Mondélé est une organisation à caractère socio-humanitaire. Elle œuvre, entre autres, dans l'entraide et l'assistance aux personnes défavorisées issues de tous les milieux.

Firmin Oyé

COVID -19

L'assemblée mondiale de la santé plaide pour une « enquête impartiale et indépendante »

Réunis virtuellement les 18 et 19 mai à Genève (Suisse), dans un contexte géopolitique tendu, les 194 Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont réitéré leur soutien à l'institution onusienne qui a accepté de se soumettre à une enquête indépendante « le plus tôt possible ».

Quelque 194 Etats membres ont pris part par visioconférence à la 73e Assemblée mondiale de la santé (AMS) qui vient de se tenir les 18 et 19 mai à Genève. Dans une résolution soutenue par plus de 100 Etats, ils appellent à une conquête impartiale et indépendante dans la gestion mondiale du Covid-19. Ils prient le directeur général de l'OMS à lancer « au plus tôt et en consultation avec les Etats membres », un processus d'évaluation « impartiale, indépendante et complète » pouvant aboutir à une réponse internationale à la pandémie de Covid-19. L'évaluation couvrira la réponse de l'agence onusienne mais ne sera pas limitée à elle seule.

L'objectif est aussi d'examiner les enseignements tirés de la réponse sanitaire internationale, coordonnée par l'OMS lors du Covid-19, en vue d'améliorer « les capacités mondiales

de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies ». Cette enquête permettra d'identifier la source du virus et éventuellement la voie de transmission du coronavirus à l'homme. A cet égard, le texte appelle l'OMS à collaborer étroitement avec l'OMS animale, la FAO et les pays. Ceci pour identifier la source zoonotique du virus et déterminer par quelle voie il s'est introduit dans la population humaine.

Les solutions du Covid-19 considérées comme un bien public mondial

Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, s'est engagé à lancer « au moment approprié » une évaluation indépendante sur la gestion de la Covid-19. Une initiative qui devrait « inclure la totalité de la réponse par tous les acteurs, de bonne foi » et que chaque pays devrait

examiner sa réponse et tirer les leçons de son expérience, a-t-il ajouté. A l'AMS, les pays membres de l'OMS sont parvenus à un consensus sur l'accès à un futur vaccin et d'autres médicaments soit pour tous « rapide et équitable, de qualité, sûr et abordable ». Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a plaidé, de son côté, pour « un grand effort multilatéral » face au Covid-19, espérant « que la recherche d'un vaccin pourrait en être le point de départ ». « Toute personne, où qu'elle se trouve, doit avoir accès, (physiquement et financièrement), à ces solutions, qui constituent un bien public mondial par excellence », a souligné le patron de l'ONU.

L'OMS au centre d'une bataille entre la Chine et les Etats-Unis

L'OMS est censée représenter

les intérêts de tous les Etats membres de manière égale, mais elle se serait trouvée au centre d'une bataille entre la Chine et les Etats-Unis - le plus grand donateur de l'OMS - qui ont retiré leur financement à l'agence après leur président Donald Trump l'a accusée de mal gérer et de dissimuler la propagande du virus en Chine. Lors de la 73e AMS, les Etats-Unis, l'Australie et d'autres pays ont accusé la Chine « d'avoir caché un accident de laboratoire qui aurait été à l'origine de la pandémie », alors que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ainsi que d'autres pays, ont appelé Pékin à « faire preuve de transparence sur ce sujet ». En réponse, la Chine a démenti toutes les allégations qui lui sont imputées.

A la 73e AMS, le président chinois Xi Jinping a déclaré : « Dans un esprit ouvert,

transparent et responsable », son pays a « communiqué sans tarder les informations liées à la maladie à l'OMS et aux pays concernés », publié aussi vite que possible les informations notamment sur la séquence génétique du virus, partagé sans réserve avec les différentes parties ses expériences en matière de contrôle et de traitement, et apporté, au mieux de ses capacités, d'importants soutiens et aides aux pays qui en avaient besoin.

A ce jour le Covid-19 a déjà provoqué 4,7 millions de cas de contamination, fait au moins 315.131 morts dans le monde, selon l'OMS. Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts (plus de 89.272) que de cas (près de 1,5 million). Suivent le Royaume-Uni avec 34.636 morts, l'Italie (31.908), la France (28.059) et l'Espagne (27.650).

Noël Ndong

UEMOA

Le gouvernement français acte la fin du franc CFA

Le projet de loi entérinant la fin du franc CFA dans la zone UEMOA a été adopté mercredi en Conseil des ministres, un texte très attendu par les pays de l'Union monétaire ouest-africaine.

Ce texte valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'Eco, en maintenant la parité fixe avec l'Euro, ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

La fin du franc CFA résulte de l'accord de coopération signé le 21 décembre 2019 entre le président français Emmanuel Macron et les gouvernements des Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine, qui avaient annoncé cette réforme historique de la coopération monétaire entre la France et ces Etats africains.

Le 21 décembre, le président ivoirien Alassane Ouattara avait annoncé, en présence du président français, que huit pays d'Afrique de l'Ouest et la France avaient décidé de cette réforme d'entière du franc CFA, qui va changer de nom pour s'appeler l'Eco en 2020. Le franc CFA était « perçu comme l'un des vestiges de la Françafrique », avait alors déclaré Emmanuel Macron.

La Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ne devra plus déposer la moitié de ses réserves de change auprès de la Banque de France, obligation qui était perçue comme une dépendance humiliante vis-à-vis de la France par les détracteurs du franc CFA.

A été également décidé le retrait de la France des instances de gouvernance dans lesquelles elle était présente.

La parité fixe avec l'euro du franc CFA, le futur Eco, doit être maintenue (1 euro = 655,96 francs CFA). Ce point est appelé à évoluer lorsque la monnaie commune ouest-africaine verra le jour.

La réforme a été négociée tout au long du second semestre 2019 entre la France et les huit pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA): Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle ne concerne pas pour l'instant les six pays d'Afrique centrale qui utilisent le franc CFA mais forment une zone monétaire distincte.

AFP

AFRIQUE

L'agonie des compagnies aériennes africaines

Avec la crise du coronavirus, tous les pays africains ont sanctuarisé leurs territoires. Toutes les compagnies aériennes du continent sont clouées au sol, avec le risque de cesser leur activité.

Si la plupart des compagnies aériennes africaines ont été en sursis avant l'arrivée de la Covid-9, leurs avions sont désormais cloués au sol, avec peu d'espoir de reprendre leur vol. En cause, le coronavirus. Devenus des gouffres financiers pour leurs pays, plusieurs compagnies aériennes africaines sont appelées à disparaître, pour laisser place à un vide, ou à des nouvelles compagnies, ou pour se restructurer lorsqu'elles n'accusent pas des pertes abyssales, remontant sur plusieurs années. La Crise sanitaire liée à la Covid-19 a poussé tous les pays africains à fermer leurs aéroports et à immobiliser leur flotte aérienne.

Sans la moindre rentrée financière, en situation d'insolvabilité et sans le soutien de leurs Etats, certaines compagnies aériennes africaines sont condamnées à disparaître d'ici la fin du mois de juin, déplore le secrétaire général de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Abderahmane Berthé. Avant la crise, les 45 compagnies africaines regroupées au sein de l'AFRAA représentaient 85% du trafic interafricain avec 93 millions de passagers par an. Il estime entre 2,5 et 3 milliards d'euros d'aides fi-

nançières, ou d'allègements de taxes et charges, pour sauver les compagnies africaines menacées par la pandémie du coronavirus.

Selon une étude de l'Association internationale du transport aérien (IATA), le manque à gagner des compagnies aériennes durant la période de la Covid-19 s'élèverait à plus de 250 milliards de dollars, soit 30% de leur chiffre d'affaires global annuel. L'IATA estime la baisse du chiffre d'affaires des compagnies aériennes à 314 milliards de dollars, soit une chute de 55% par rapport aux revenus de 2019. Selon cette organisation, 25 millions d'emplois dans le secteur de l'aviation et des activités associées sont menacés dans le monde. Outre les compagnies aériennes, les constructeurs aéronautiques Airbus et Boeing ont également été frappés de plein fouet par cette crise.

C'est le cas de la South African Airways (SAA), devenue un gouffre financier. La compagnie sud-africaine accuse plus d'un milliard de dollars de perte. On ne peut plus redresser la SAA. Même la première compagnie aérienne africaine, Ethiopian Airlines n'est pas sûre de survie. Sa perte est au-dessus de 500 millions de dollars depuis janvier 2020.

La Royal Air Maroc (RAM) et le gouvernement marocain souhaitent conclure un accord pour sauver la compagnie aérienne nationale. Elle enregistre des pertes de plus de 50 millions de dirhams par jour. L'Association marocaine des pilotes de ligne (AMPL) a annoncé sa disposition à consentir à une baisse de 45% des salaires des pilotes pendant 5 ans, le temps que la compagnie dépasse la crise.

La Compagnie privée Camair-Co, au Cameroun, a mis au chômage technique la majorité de son personnel. Elle compte sur un soutien de l'Etat. C'est le cas aussi d'Air Algérie qui risque de faire faillite. Ses 56 avions sont immobilisés. Les compagnies Kenya Airways, Air Mauritius, RwandAir ou encore Air Senegal sont logées à la même enseigne. Toutes ont vu leur trésorerie affectée par la pandémie du coronavirus. L'IATA invite les Etats à mettre la main au porte-monnaie pour sauver du naufrage les compagnies aériennes agonisantes. Le directeur général de l'IATA, Alexandre Juniac, estime à environ 56 milliards de dollars la part du transport aérien dans l'économie africaine, six millions d'emplois et une contribution à hauteur de 2,6% du PIB du continent.

N.Nd.

COVID 19

Report du sommet de la Francophonie à 2021

Le 18^e sommet de la Francophonie, initialement prévu en décembre, va être reporté à 2021 a annoncé mercredi l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Le sommet, qui se déroule tous les deux ans, notamment pour élire le secrétaire général de l'organisation, devait réunir les chefs d'Etat de pays ayant le français en commun les 12 et 13 décembre 2020. Son 50^e anniversaire devait être célébré à l'occasion à Tunis.

En raison de la crise sanitaire qui touche aujourd'hui le monde entier et des nombreuses incertitudes qui en découlent, la Tunisie propose que le sommet se tienne à Djerba en 2021, a indiqué l'OIF dans un communiqué. La nouvelle date n'a pas été précisée.

L'OIF compte 54 États membres, 7 pays membres associés et 27 observateurs.

Faits marquants

La pandémie du nouveau coronavirus a fait 323.370 morts dans le monde. 4.910.110 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués dans 196 pays et territoires. 1.813.300 sont aujourd'hui considérés comme guéris. Les États-Unis sont le pays

le plus touché avec 91.938 décès pour 1.528.661 cas. Après les États-Unis, les pays les plus touchés sont le Royaume-Uni avec 35.341 morts pour 248.818 cas, l'Italie avec 32.169 morts (226.699 cas), la France avec 28.022 morts (180.809 cas), et l'Espagne avec 27.778 morts (232.037 cas). La Chine a officiellement dénombré 82.965 cas, dont 4.634 décès et 78.244 guérisons. L'Asie totalisait 12.879 décès (384.874 cas), le Moyen-Orient 8.384 décès (299.734 cas), l'Afrique 2.919 décès (91.443 cas), et l'Océanie 128 décès (8.426 cas).

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a assuré mercredi que le Royaume-Uni disposerait d'ici au 1er juin d'un système efficace pour tracer les malades infectés par le nouveau coronavirus. Ce dispositif est au cœur de la stratégie de l'exécutif britannique pour envisager un assouplissement du confinement en vigueur depuis près de deux mois.

Le système sera en place d'ici au 1^{er} juin ; 24.000 «traceurs» ont déjà été recrutés à cet effet. Ils seront en mesure de tracer les contacts de 10.000 cas par jour, a assuré le Premier ministre, dont la gestion de la crise est critiquée.

Les vols intérieurs vont reprendre à partir du 25 mai en Inde, après deux mois d'interdiction en raison du confinement national décrété contre la pandémie. Le gouvernement du Premier ministre Narendra Modi n'a donné aucune indication quant à un éventuel calendrier de reprise des vols internationaux au départ et à destination de l'Inde, dont les frontières sont fermées. Sur un marché aérien indien en pleine croissance, les vols intérieurs ont transporté 144 millions de passagers en 2019.

La pandémie pourrait infecter un million de personnes en Afrique du Sud et faire au moins 40.000 morts d'ici à novembre, ré-

vèlent les projections d'un consortium de scientifiques. Elaboré par l'université du Cap en collaboration avec les experts d'autres institutions, ce modèle a été pour la première fois rendu public mardi soir. L'Afrique du Sud est à ce jour le pays d'Afrique subsaharienne le plus touché par la maladie, avec plus de 17.000 cas recensés, dont 312 mortels, et 8.000 guérisons depuis le premier cas officialisé le 5 mars.

Le président iranien Hassan Rohani a affirmé mercredi que son pays était proche de la maîtrise de l'épidémie de Covid-19. L'Iran est le pays le plus touché au Moyen-Orient avec 126.949 cas de contamination et 7.183 morts selon les chiffres officiels. 98.800 personnes hospitalisées sont guéries et ont pu rentrer chez elles, tandis que 2.673 sont toujours dans un état critique. La province du Khouzestan (sud-ouest) est toujours l'une des plus touchées mais le reste du pays connaît une relative stabilité.

Julia Ndeko avec AFP

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

HARIOM TRAVELS

Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

LIBYE

Denis Sassou N'Guesso appelle les belligérants à une trêve humanitaire

Le chef de l'Etat congolais, président du comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye, a lancé un appel le 19 mai aux protagonistes du conflit libyen d'observer « une trêve humanitaire en vue de sauver et de protéger la population libyenne ».

Selon lui, « cela facilitera également la prise en charge des migrants qui se trouvaient dans la précarité ».

Il a fait cette déclaration au cours d'une vidéo conférence à laquelle ont pris part les chefs d'Etat membres du comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, le président de la commission de l'UA, la représentante du secrétaire général des Nations unies.

Denis Sassou N'Guesso a également appelé « l'attention de la communauté interna-



tionale sur la nécessité d'apporter une aide conséquente et une expertise nécessaire pour soutenir les efforts des Libyens dans la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19) ».

En mars dernier, une réunion du groupe de contact sur la Libye s'est tenue à Oyo, ville située à plus de 400km au nord de Brazzaville. Les participants à cette rencontre avaient pris l'engagement de mettre en œuvre la feuille de route de l'UA sur la Libye.

La Rédaction

Réunion du Groupe de Contact sur la Libye

19 Mai 2020

COMMUNIQUÉ

1. A l'invitation du Président de la République du Congo et Président du Comité de Haut Niveau pour la Libye et du Groupe de Contact de l'Union africaine, les membres du Groupe de Contact du Comité de Haut Niveau, à savoir : S.E. Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du sud et Président en exercice de l'UA, S.E Abdel Fattah Al-Sissi, Président de la République Arabe d'Égypte, Monsieur Abdelaziz Djerrad, Premier Ministre de la République Algérienne démocratique et Populaire, Monsieur Mahamet Zene Cherif, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Tchad, ont procédé à l'examen de la situation en Libye.

2. Le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E Moussa Faki Mahamat, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine, S.E Smail Chergui ainsi que la Représentante Spéciale du Secrétaire General des Nations Unies auprès de l'Union Africaine, S.E Hanna Tetteh ont également pris part à la réunion.

3. Le Groupe de Contact a exprimé une nouvelle fois sa profonde préoccupation face à l'impasse politique en Libye, à la grave détérioration de la situation sécuritaire dans le pays et la poursuite des combats entre les belligérants au détriment des aspirations légitimes du peuple libyen. Le Groupe de Contact a réitéré son entière solidarité avec le peuple libyen et réaffirmé son attachement à l'unité, l'intégrité territoriale de la Libye et la préservation de ses ressources naturelles au profit des seuls libyens.

4. Le Groupe de Contact a déploré la détériora-

tion de la situation humanitaire en Libye, aggravée à l'extrême par la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Le Groupe a condamné vigoureusement les nombreuses violations du droit international humanitaire susceptibles de constituer des crimes de guerre, tels que les attaques portées contre des hôpitaux et des installations vitales, la persistance des bombardements aveugles de zones civiles et les entraves à l'accès humanitaire. Il a demandé à toutes les parties au conflit de s'acquiescer des obligations imposées par le droit international humanitaire et de prendre les mesures requises pour prévenir et faire cesser immédiatement tous ces actes. Il a également renouvelé la nécessité de préserver la Banque Centrale et la National Oil Company de toute politisation et leur gestion au bénéfice de tous les Libyens;

5. Le Groupe de Contact a réitéré son soutien aux conclusions de la Conférence de Berlin. Il a cependant constaté avec regret que les engagements pris lors de cette conférence ne sont ni respectés ni mis en œuvre. La poursuite des combats, les flux de nouvelles armes et le recrutement massif et continu des mercenaires, en sont une démonstration éloquente.

6. Le Groupe de Contact a réitéré sa ferme condamnation de la poursuite des interférences étrangères. Il a appelé le Conseil de Sécurité des Nations unies à prendre ses responsabilités pour le strict respect de l'embargo sur les armes, la cessation des interférences extérieures et l'imposition d'un cessez-le-feu immédiat aux belligérants. Le Groupe a également appelé les pays qui s'ingèrent dans les affaires

internes de la Libye à arrêter ces ingérences.

7. Le Groupe de Contact a réaffirmé la nécessité de lutter contre le terrorisme en Libye, dans toutes ses formes et manifestations, conformément à la Charte des Nations unies, le droit international et en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (1999), le Protocole de 2004 et le plan d'action de 2002. Il a appelé toutes les parties à se dissocier des groupes terroristes inscrits sur la liste des Nations unies et à s'abstenir d'apporter tout soutien, financement ou à les transporter vers la Libye afin de prendre part au conflit en cours.

8. Le Groupe de Contact a, encore une fois, appelé les acteurs libyens à placer l'intérêt de leur pays au-dessus de toutes autres considérations et à observer un cessez-le-feu immédiat et sans condition afin de permettre la relance du dialogue fédérateur libo-libyen, loin de toute ingérence étrangère, et la promotion de la réconciliation nationale en vue d'un accord politique inter-libyens durable. Le Groupe de Contact a souligné la nécessité du respect de la libre volonté du peuple libyen et a exhorté les chefs des tribus et les chefs religieux à s'investir davantage et user de toute leur sagesse et influence pour contribuer à promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les Libyens et apaiser le cycle de la violence et de destruction de leurs pays.

9. Le Groupe de Contact a exprimé sa profonde inquiétude quant aux conséquences désas-

treuses de la poursuite des combats en Libye sur l'ensemble des pays voisins et le continent africain. Le Groupe a salué les actions des pays voisins de la Libye, en vue de faire face aux risques qui menacent la sécurité et la stabilité de la Libye et de tous les pays de la région ainsi que ceux du Sahel et les encourage à poursuivre leurs efforts visant à amener les acteurs libyens à mettre un terme à l'utilisation de la force et privilégier le dialogue pour un règlement rapide et durable de ce conflit pour le bénéfice de la Libye

et de la région dans son ensemble. Le Groupe exhorte, également les pays voisins à poursuivre leur coordination et coopération, notamment dans le cadre du mécanisme de consultation qui réunit leurs ministres des Affaires étrangères.

10. Le Groupe de Contact poursuivra ses efforts pour engager les parties libyennes au dialogue, en étroite collaboration avec les Nations unies et le reste de la communauté internationale, pour l'avènement d'une solution politique libyenne à cette crise. Il se félicite à cet égard de la participation de la Commission de l'Union Africaine aux divers groupes issus de la Conférence de Berlin.

11. Le Groupe de Contact a exprimé ses remerciements à S.E Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo et Président du Groupe de Contact de l'Union africaine pour la Libye, pour cette initiative et continuera à suivre l'évolution de cette crise africaine majeure.



« Projet NovaMasks Congo »

En vue de permettre au personnel soignant engagé en première ligne dans les 5 centres recevant les patients COVID-19 en République du Congo de disposer d'un minimum de deux masques réutilisables pour chaque soignant, Supernova – association de droit français sise 72, rue Camille Sauvageau, 33800 Bordeaux France, e-mail : supernova.santenavale@gmail.com, et regroupant les anciens élèves des écoles du service de santé des Armées françaises, originaires de pays francophones d'Afrique - a procédé, le samedi 9 mai 2020, à la remise de 3 000 masques à l'Hôpital central des Armées Pierre Mobengo (HCA), au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), à la Clinique municipale Albert Leyono et l'Hôpital de l'amitié Sino-congolaise, à Brazzaville, puis à l'Hôpital Adolphe Sicé, à Pointe-Noire, avec l'appui l'Association des anciens enfants de troupe du Congo (A.E.T.), qui puise ses racines dans sa devise : *Entraîne – Solidarité – Fraternité*, en prolongeant ainsi son expérience dans les actions de solidarité nationale.

Supernova vise, entre autres la promouvoir et le développement des projets de santé et/ou de recherche dans les domaines intéressant le bien être en Afrique en Afrique subsaharienne et la contribution à l'amélioration et à l'accès à des soins de qualité.

IN MEMORIAM

Veuve Mopendza née Ekondza Agnès

24 mai 2019-24 mai 2020

Une année déjà, une année de silence, mais le temps n'effacera jamais le souvenir de ta mémoire.

Toute la famille rassemblée autour de tes enfants, petits



et arrière-petits enfants, n'a de cesse de te porter dans ses prières pour ton repos éternel.

Merci de toujours intercéder auprès du Très Haut pour notre protection et notre bénédiction.

La famille

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

Tongo FC une descente en Ligue 2 difficile à digérer

Une victoire contre huit matches nuls et treize défaites pour un total de onze points, Tongo football club (TFC) a, au regard de ce faible bilan, grillé sa précieuse carte qui lui a maintenu en Ligue 1 pendant huit saisons consécutives.

Tongo FC va jouer la saison prochaine en Ligue 2, a décidé l'article 24 du règlement de la compétition. Le club paie ainsi le prix de ses nombreuses contre-performances lors de la saison qui a été brutalement interrompue à cause de la pandémie du coronavirus. Le TFC n'a pas présenté un bilan à la hauteur de ses ambitions. En vingt-deux journées, le TFC n'a connu le succès qu'une seule fois. Il s'est imposé face au Club athlétique renaissance aiglons (Cara) 1-0 dans le cadre de la 21^e journée. Dans la foulée, l'équipe n'a pas pu maintenir sa flamme puisque lors de la prochaine journée, le club est replongé dans le doute en s'inclinant à Pointe-Noire devant V Club Mokanda 0-1. C'était une défaite de trop pour une équipe qui ambitionnait au moins de disputer les barrages.

Le football est parfois cruel car dans certaines rencontres Tongo FC a livré des rencontres de qualité sans réussir à s'imposer. Les Diables noirs



Tongo FC paie le prix de ses contre-performances Adiac

ont peiné pour sortir victorieux lors de ses deux rencontres face au TFC. Lors de la 8^e journée, les Diablotins menés 0-1 ont dû batailler fort pour égaliser et marquer le but de la victoire (2-1). Au cours de la 19^e journée, Tongo a répondu deux fois aux Diables noirs avant de s'incliner 2-3. L'Etoile du Congo non plus n'a eu des matches faciles face à cette équipe.

Elle a remporté la manche aller 2-1 dans les ultimes minutes de la rencontre avant de réaliser le même résultat lors de la manche retour en renversant cette fois-ci la vapeur. Même l'AS Otoho, championne en titre a rencontré de la résistance aux stades Alphonse-Massamba-Débat et Marien-Ngouabi d'Owando. Elle s'est imposée difficilement 1-0 lors des 13^e

et 14^e journées.

Le Cara s'était imposé 1-0 devant Tongo FC lors de la première journée, même score face à V Club Mokanda au stade Alphonse-Massamba-Débat. Cette équipe donnait l'impression de choisir elle-même des matches. Car lors des matches à sa portée, elle subissait des lourdes défaites comme en témoigne celles de 0-4 enregist-

trée à Brazzaville face à Nico-Nicoyé, un concurrent direct lors de la 12^e journée, 1-3 devant le Racing club de Brazzaville et 0-3 face au FC Kondzo. La Jeunesse sportive de Talangai est la seule équipe du « Big four » pour lui avoir infligé une lourde défaite 0-3 respectivement lors des 10^e et 17^e journées.

La voiture de Tongo, qui roulait au ralenti, a amélioré ses compteurs à points par quelques matches nuls. Tongo FC a fait jeu égal avec Patronage Sainte-Anne (0-0), AC Léopards (1-1 à l'aller comme au retour), Interclub (0-0 à l'aller et au retour) AS Cheminots (0-0), Nico-Nicoyé (0-0).

Le TFC a occupé, au terme de la saison, la dernière place alors que lors des saisons précédentes il a respectivement occupé la sixième place en 2019, la dixième en 2018 et 2013, la neuvième en 2017, la quatorzième sur vingt équipes en 2016, la septième en 2015, la onzième en 2014.

James Golden Eloué

2^e ÉDITION DU FESTIVAL DOL'EN SCÈNE

L'événement n'aura pas lieu cette année

Initiée par l'espace Tiné, la deuxième édition de la biennale des petites formes théâtrales de Dolisie (Dol'En Scène), prévue du 19 au 26 juin à Dolisie, dans le département du Niari, a été annulée et reportée pour 2021 à cause de la pandémie du coronavirus.

C'est au regard de l'arrêt du secteur culturel et du trafic aérien, de l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante personnes en milieu public et biens d'autres mesures sanitaires dans le monde et au Congo des suites de la Covid-19 que le comité d'organisation du festival Dol'En Scène (la biennale des petites formes théâtrales de Dolisie) a pris la difficile décision d'annuler la 2^e édition dudit festival prévue en fin juin à Dolisie. « Grand merci aux partenaires qui avaient accepté de nous accompagner, aux artistes et compagnies de théâtre programmés, aux professionnels qui avaient répondu favorablement à notre invitation. Plus que jamais, prenons bien soin de nous et de ceux que nous aimons et en attendant confinons-nous pour célébrer la vie demain », a déclaré le conteur congolais Jules Ferry Quevin Moussoki Mitchum, membre du comité d'organisation dudit festival.

Rendez-vous culturel réunissant des artistes du Congo et ceux d'ailleurs, Dol'En Scène prévoyait plusieurs activités, notamment le théâtre, les spectacles de conte, la musique et les lectures de textes contemporains à distribution réduite afin de rythmer le festival, toucher une diversité de publics et nourrir le désir du théâtre dans une dynamique no-

vatrice. Au programme devrait aussi figurer des ateliers en direction du jeune public, des rencontres sur divers projets, la collaboration créative et le passage de témoins.

Le festival Dol'En Scène est une rencontre des comédiennes et comédiens, metteurs en scène, auteurs et techniciens de tous les continents pour montrer au public de Dolisie ce qui se fait ailleurs en théâtre afin de susciter des vocations.

Consacré aux petites formes théâtrales avec des actions en faveur du jeune public, le festival avait pour thème cette année : « Femmes et scène ». Le concept de « petites formes » met l'accent sur des spectacles mettant en scène un, deux ou trois interprètes, pas plus. Ces spectacles peuvent intégrer jeu, musique live, vidéo... A en croire les organisateurs, ce rendez-vous est aussi un lieu de découverte de ce format artistique offrant non seulement une souplesse adaptée au contexte territorial, économique et social congolais, mais également une proximité précieuse entre artistes et spectateurs. Notons que la première édition du festival Dol'En Scène a eu lieu en 2018. L'événement s'inscrit, aujourd'hui, sur la liste des quelques manifestations qui entendent contribuer au développement de la culture et des arts dans cette ville et dans le département du Niari.

Merveille Atipo

CORONAVIRUS

La CAF anticipe le paiement des clubs

La Confédération africaine de football (CAF) a décidé d'anticiper le paiement de la dernière tranche des primes aux clubs ayant pris part aux phases de groupes des deux coupes africaines des clubs pour la saison 2019-2020 qui ont été arrêtées à l'étape des quarts de finale, à cause de la pandémie de coronavirus.

Suite au suspense causé par la pandémie de coronavirus (Covid-19), virus à l'origine de la suspension des activités de football sur le continent, la CAF a décidé d'anticiper le paiement de la dernière tranche des primes prévues pour les clubs participant aux différentes compétitions inter-clubs de la CAF pour la saison 2019/2020.

Le processus de paiement étant déjà lancé, cette initiative vise la réduction des charges financières des trente-deux clubs ayant atteint les phases de groupes de la Ligue des Champions de la CAF Total et

de la Coupe de la Confédération de la CAF Total, au cours de cette période critique.

Selon l'instance dirigeante du football africain, les clubs recevront leurs paiements sur la base des montants établis pour chaque compétition, de la phase initiale aux quarts de finale, avant la suspension des deux compétitions. Le minimum garanti pour les clubs participant à la Ligue des Champions de la CAF Total est de 550 000 USD et 275 000 USD pour la Coupe de la Confédération de la CAF Total. « Le monde du football,

et par conséquent le football africain traverse des difficultés sans précédent. La situation actuelle a eu un effet révélateur sur les parties prenantes du football africain. Et la CAF, sensible aux besoins de nos clubs, acteurs majeurs de notre football, a initié le paiement de leurs primes bien à l'avance », explique le président de la CAF, Ahmad Ahmad.

Notons que les clubs recevront normalement leurs primes pour les compétitions inter-clubs à la fin de la saison.

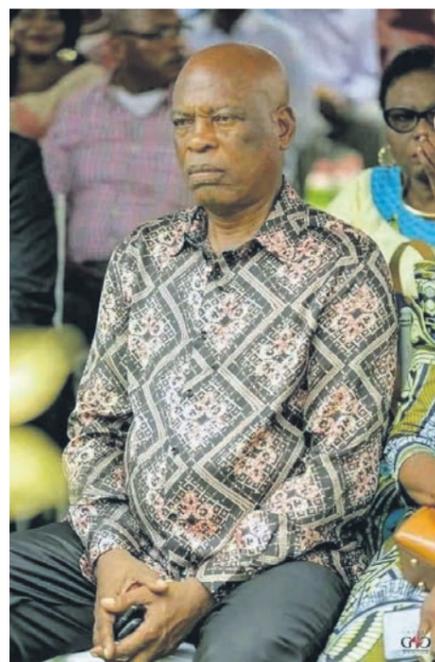
Rude Ngoma

DISPARITION

La Fiba Afrique rend hommage à Albert Mboussa

Dans un message de condoléances daté du 20 mai et adressé à la Fédération congolaise de basket-ball (Fecoket), le président de la Fédération internationale de basket-ball (Fiba) zone 4 Afrique, Juvenal Lufuma Makanda, a signifié sa consternation suite au décès de l'ancien Diable rouge, Albert Mboussa.

« La perte de celui qui nous a toujours été présenté comme la bibliothèque et la référence de la Fecoket constitue, à n'en point douter, une épreuve difficile et une perte importante », regrette Juvenal Lufuma Makanda, au nom du bureau de la Fiba Afrique. Décédé le 16 mai à Brazzaville, l'illustre disparu fut deuxième



Albert Mboussa/DR

vice-président de la Fédération congolaise de basket jusqu'en 2016. L'homme que l'on appelait affectueusement « Capi Mboussa » était respectivement capitaine des Diables rouges dans les années 70 et du Club athlétique renaissance aiglons (Cara), avant d'occuper, après avoir raccroché ses crampons, les postes du directeur technique national et entraîneur de l'équipe nationale du Congo.

Albert Mboussa a aussi été entraîneur du Club Avenir du rail lors de la campagne de la Coupe d'Afrique des clubs champions (1989-1991).

R.Ng.



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°004 / DURQuaP / 2020
REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQUAP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQuaP-102-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Trois (03) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) relatives aux travaux de réhabilitation des écoles Malonga Ecoute et La Sorbone à Moukoundzi Nguouaka ainsi que du Centre de Santé Intégré (CSI) à Soukissa, et de construction du complexe sportif de Soukissa à Brazzaville ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à : (i) identifier, analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux de réhabilitation des écoles Malonga Ecoute et La Sorbone, ainsi que du Centre de Santé Intégré (CSI) et de construction du complexe sportif de Soukissa, (ii) proposer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs et (iii) élaborer trois Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES) comprenant des mesures de mitigation et un budget afférent.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral / Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants »)

admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode

« Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 05 juin 2020 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729
- Brazzaville - République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdgg@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -



Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 3.000.000.000 FCFA entièrement libéré
Siège social : Immeuble Elikia, 17 rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 340 Pointe-Noire République du Congo
RCCM : CG/PNR/12B387
Entreprise régie par le code CIMA et l'acte Uniforme OHADA

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Allianz Congo Assurances
Assemblée Générale Ordinaire**

Avis de convocation

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 29 Mai 2020** à Pointe Noire. Cette Assemblée se tiendra au siège social d'Allianz Congo Assurances à partir de **16 h 00**.
L'ordre du jour est le suivant :

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2019 ;
2. Présentation des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes ;
3. Approbation des comptes de l'exercice 2019 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Commissariat aux Comptes
7. Texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale,
8. Pouvoirs pour formalités.

vous prions de recevoir, Monsieur L'Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Po / Le Président du Conseil d'Administration

Joseph EYOK
Directeur Général
Allianz Congo Assurances
Directeur Général
P/N

ADJONCTION DE NOM

Je m'appelle Ndembe Niangui Davina Léonce
Je souhaite m'appeler désormais Loubelo Ndembe Niangui Davina Léonce.
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'y opposer dans un délai de trois mois.

Je m'appelle Betancourt Orizondo Whinny Lety
Je désire désormais être appelée : Itoua Betancourt Orizondo Whinny Lety.
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'y opposer dans un délai de trois (3) mois.

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Bidie Bayimissa Célestine.
Je désire désormais être appelée : Bidie Célestine.
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'y opposer dans un délai de trois (3) mois.

NÉCROLOGIE

Hervé Brice Mampouya, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Guy Francis Tsiehela et toute la famille Tsiehela ont le profond regret de vous annoncer le décès brutal de leur fille, mère, sœur, tante, cousine, amie, Mme Bazabana Georgine « Maman Gina », survenu le 30 avril 2020 à



Pointe-Noire des suites d'une courte maladie.
La veillée mortuaire a lieu au domicile familial sis au quartier Matendé non loin de l'église catholique Sainte-Bernadette. Les obsèques qui ont été organisées de concert avec la sous-section CBE Pointe-Noire ont eu lieu le 18 mai 2020.
Que toutes les prières accompagnent dans la paix le repos de son âme.

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ADMINISTRATEUR FINANCIER OSCAL 1 ET 2 (POOL – BOUENZA)



Dans le cadre des activités de la Croix-Rouge Française en République du Congo, notamment dans sa mission de renforcement des capacités de la Croix Rouge Congolaise pour l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation dans les départements du Pool et de la Bouenza, l'administrateur-financier est responsable de la gestion administrative et financière des projets OSCAL dans le respect des procédures Croix-Rouge Française et des règles des bailleurs de fonds.

Supervision générale : Chef de Délégation
Supervision Hiérarchique : Coordinateur Finances
Supervision fonctionnelle : Coordinateur Projet / Adjoint coordinateur logistique
Statut : Salarié
Durée : CDD (12 mois avec possibilité de renouvellement)
Localisation : Brazzaville
Horaire de travail : Lundi à vendredi : 8h00 à 16h00. Les samedis selon besoins

II-Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales

- 1-Garantir la bonne gestion administrative et financière des projets
 - Garantir la bonne gestion de la trésorerie liée aux projets
 - Garantir la bonne justification des dépenses et le classement comptable
 - Prendre part au suivi budgétaire des activités
 - Assurer la bonne gestion administrative du projet
 - Appuyer le département finance lors des audits, revus et contrôles internes
- 2-Assurer la bonne gestion des Fonds des activités gérées par le partenaire
 - Gérer et suivre les avances remises au partenaire
 - Appuyer le partenaire pour la réalisation d'un plan de trésorerie et son actualisation de manière régulière
 - Participer aux formations de renforcement de capacité du partenaire
 - Suivre du plan de renforcement de capacité du partenaire

III-PROFIL DE POSTE ET EXPERIENCE EXIGEE :-

- Formation : Formation supérieur en finance (niveau BAC+3/4),
- Expérience : minimum 5 ans passées à un poste similaire. Expérience au sein d'une ONG humanitaire requis.
- Compétences techniques :
 - Excellentes connaissances de l'outil informatique en particulier Excel. Maîtrise de SAGA est un plus.
 - Connaissance des procédures ONG, des processus et tâches de travail suivant des objectifs planifiés.
 - Connaissance des procédures de l'UE est un plus.
 - Expérience en management et développement des équipes via des formations.
 - Très bon niveau de Français à l'oral et à l'écrit.

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, le ou les certificats de travail, copie(s) légalisée(s) du ou des diplôme(s) une lettre de motivation. Les originaux du (des) diplôme(s) et certificat(s) de travail devront être présentés sans exception le jour de l'entretien de recrutement. Les dossiers de candidature sont à déposer à la Délégation de la Croix-Rouge Française (Voir poste de sécurité) face Hôtel PEFACO ou par e-mail à : rh-congo.frc@croix-rouge.fr avec copie rhco-congo.frc@croix-rouge.fr au plus tard le Jeudi 28 mai 2020, à 16h30. Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Brazzaville, le 13 mai 2020

Pius RAMAZANI
Coordinateur Ressources Humaine

AVIS DE RECRUTEMENT : GESTIONNAIRE

Dans le cadre des activités de la Délégation de la Croix-Rouge Française en République du Congo, le la Gestionnaire garantit la bonne gestion financière des ressources du Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) de Brazzaville, dans le respect des procédures Croix-Rouge Française et des règles des bailleurs.

Supervision Générale : Directeur CTA de Brazzaville
Supervision Hiérarchique : Directeur CTA de Brazzaville
Supervision Fonctionnelle : Coordinateur Finances / Coordination Admin & RH
Statut : Salarié
Durée du contrat : Contrat à durée déterminée (6 mois)
Localisation : CTA de Brazzaville
Horaire de travail : Du lundi à vendredi : 8h00 à 16h00, les samedi selon besoin

Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :

A.Garantir la bonne gestion financière du CTA de Brazzaville dans le respect des procédures administratives et financières définies par la Croix-Rouge Française :

1.Comptabilité

- Enregistrer régulièrement dans le journal les transactions de la caisse
- Assurer un suivi des journaux de banque et informe son manager de l'état de trésorerie des comptes
- Garantir la clôture mensuelle comptable du CTA de Brazzaville dans le respect des procédures CRF et du deadline établies avant envoi à la Délégation
- Préparer la liasse comptable pour envoi à la Délégation
- Etre responsable du classement des pièces comptables du CTA

2.Trésorerie

- Assurer la bonne tenue du coffre
- Garantir la bonne tenue de la caisse par l'assistant comptable et finance

3.Paiement

- Vérifier la conformité des justificatifs présentés pour toutes les dépenses
- S'assurer de la signature des moyens de paiement en respectant les procédures en place

B.Garantir la bonne gestion administrative et suivi des ressources humaines du CTA de Brazzaville en collaboration avec la coordination RH délégation :

- Mettre à disposition de l'assistant comptable et financier les outils nécessaires pour le bon déroulement de ses tâches
- Organiser le travail de l'assistant comptable et financier en assurant des réunions d'équipe et son suivi
- Réaliser et faciliter les contrôles internes

- Suivre les avances sur salaires et les prêts internes
- Etablir les états mensuels des salaires et indemnités et procéder aux versements des cotisations sociales et impôts auprès des administrations compétentes
- Veiller à l'exécution du planning des congés du personnel, validé par le Directeur du CTA
- Mettre à jour la base des données du personnel via l'outil interne « DATA »
- Veiller à l'archivage de tous les documents dans les dossiers individuels des salariés et s'assure que tous les dossiers sont complets
- Faire remonter les informations recueillies du personnel pour amélioration et/ou réorganisation des activités
- Assurer toutes démarches administratives en rapport avec les ressources humaines en collaboration avec la coordination RH Délégation.

Qualifications requises :

- Formation : Diplôme universitaire en comptabilité / Finance (BAC+3)
- Expérience : Au moins 4 ans passés à un poste similaire. Expérience au sein d'une ONG humanitaire est un atout

Compétences techniques

- Bonne connaissance en informatique (World, Excel)
- Maîtrise du logiciel SAGA ou autres logiciels comptables
- Maîtrise de la langue Française
- Bonne capacité de travailler en équipe

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, certificat(s) de travail, copie(s) légalisée(s) du ou des diplôme(s), copies des certificats de travail et une lettre de motivation. Les originaux du (des) diplôme(s) et certificat(s) de travail devront être présentés sans exception le jour de l'entretien de recrutement.

Lieu de dépôt : Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel

Les dossiers de candidature par e-mail sont envoyés avec pour objet du mail « Candidature au poste de Gestionnaire » aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr et rhco-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoi : Jeudi 28 mai 2020 à 16h00

Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Brazzaville, le 13 Mai 2020
Pius RAMAZANI
Coordinateur Ressources Humaines

AVIS DE RECRUTEMENT :**ASSISTANT.E COMPTABLE ET FINANCIER.ÈRE**


croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Dans le cadre des activités de la Délégation de la Croix-Rouge Française en République du Congo, notamment dans la mission d'appui à la prise en charge des personnes vivant avec le VIH, l'assistant.e. Comptable et Financier assiste le (la) gestionnaire du Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) de Brazzaville dans la bonne gestion financière du Centre.

Supervision Générale : Directeur CTA de Brazzaville

Supervision Hiérarchique : Gestionnaire

Supervision Fonctionnelle : Comptable Délégué

Statut : Salarié

Durée du contrat : Contrat à durée déterminée (7 mois)

Localisation : CTA de Brazzaville

Horaire de travail : Du lundi à vendredi : 8h00 à 16h00, les samedi selon besoin

Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales**A. ASSURER LA BONNE GESTION DES CAISSES DONT IL/ELLE EST RESPONSABLE**

- Respecter les procédures de décaissement
- Tenir à jour le(s) brouillard(s)/livre(s) de caisse avec toutes les entrées et sorties de la caisse
- Préparer la demande d'approvisionnement de la caisse quotidiennement
- Délivrer les avances opérationnelles et les avances faites au personnel
- Assurer le suivi des avances opérationnelles, des avances sur salaire et des prêts

B. CONTRIBUER A LA GESTION DE LA COMPTABILITE CONFORMEMENT AUX EXIGENCES DE LA CRF

- Préparer les documents nécessaires à la comptabilisation des mouvements financiers
- Enregistrer les transactions de coffre et de banque sur les journaux Excel
- Réaliser les inventaires hebdomadaires et mensuels de caisse avec son N+1 et les rapprochements

- Participer à la clôture mensuelle de la comptabilité du CTA.
- Photocopier les pièces comptables mensuellement et organiser le classement de celles-ci

Qualifications requises

- Formation : Diplôme universitaire en Comptabilité / Finance / Commerce ou Management (BAC+2),
- Expérience : minimum 2 ans passées à un poste similaire. Expérience au sein d'une ONG humanitaire est un atout.

Compétences techniques :

- Connaissances en informatique (Excel et Word)
- Connaissance des procédures, processus et tâches de travail suivant des objectifs planifiés
- Maîtrise de la langue française

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, certificat(s) de travail, copie(s) légalisée(s) du ou des diplôme(s), certificats de travail et une lettre de motivation.

Les originaux du(des) diplôme(s) et certificat(s) de travail devront être présentés sans exception le jour de l'entretien de recrutement. Lieu de dépôt : Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel. Les dossiers de candidature par e-mail sont envoyés avec pour objet du mail « Candidature au poste d'Assistant.e Comptable et Financier.ère » aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr et rhco-congo.frc@croix-rouge.fr. Dernier délais de dépôt et d'envoi : Jeudi 28 mai 2020 à 16h00. Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Brazzaville, le 13 Mai 2020

**AVIS DE RECRUTEMENT :
DEUX (02) GARDIENS DE SÉCURITÉ**

L'agent de sécurité est chargé de la protection des biens et des personnes. Il accueille, surveille et contrôle l'accès dans le site sur lequel il est affecté. En cas d'accident ou d'évènement exceptionnel, il participe aux opérations de secours. Il rédige le journal de sécurité pour signaler les événements survenus (anomalies, incidents, etc.). Il reçoit les salariés, notamment en période de nuit.

Supervision Générale : Directeur CTA de Brazzaville

Supervision Hiérarchique : Responsable Logistique CTA Brazzaville

Statut : Salarié

Durée du contrat : Contrat à durée déterminée (6 mois)

Localisation : CTA de Brazzaville

Horaire de travail : En fonction du planning de travail

Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :**A. Responsable de la sécurité des lieux, et des équipements**

- Respecter et appliquer les règles et procédures de sécurité établies par la CRF
- Veiller à la sécurité des biens sur la base
- Tenir un registre de main courante dans laquelle il enregistre tous les mouvements, de véhicules, de biens et de personnes
- Veiller à ce que le portail soit continuellement fermé
- Effectuer des rondes régulières sur la base (1 par heure)
- S'assurer que les entrées et sorties de matériel sur la base sont autorisées par le responsable
- Effectuer l'inventaire des équipements avec l'agent de sécurité qui le relève
- Informer le responsable de tout élément ou situation susceptibles de porter atteinte à la sécurité des biens et personnes sur la base et rédige

des rapports de signalement en cas d'incident.

B. Responsable de l'entretien des lieux et des équipements

- Faire bon usage de l'équipement mis à sa disposition
- Nettoyer quotidiennement la cour
- Est responsable de la mise en marche et de l'arrêt du groupe électrogène sur demande de son responsable
- Signaler toute anomalie (bruit, fuite,) constatée sur un équipement présent dans la cour de la base (groupe électrogène, véhicules,).

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Savoir lire, écrire, rapporter les faits
- Sens élevé de la confidentialité
- Agir avec professionnalisme, honnêteté, engagement, ponctualité, diplomatie, courtoisie et intégrité

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation.

Lieu de dépôt : Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel

Les dossiers de candidature par e-mail sont envoyés avec pour objet du mail « candidature pour le poste de gardien de sécurité » aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr et rhco-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoi : Jeudi 28 mai 2020 à 16h00

Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

Brazzaville, le 13 Mai 2020

DESTITUTION DE JEAN MARC KABUND

Des signatures « trafiquées » sur la liste des pétitionnaires

Prévue cette semaine, la plénière devant statuer sur la pétition initiée par le député MLC Jean Jacques Mamba visant la déchéance de Jean Marc Kabund de son poste de Premier vice-président de l'Assemblée nationale continue d'alimenter la chronique. Les langues se délient de plus en plus pour décourager l'initiative en mettant notamment à nu des incohérences au plan procédural.

A peine que le requérant a déposé la pétition au bureau de la chambre basse que des voix ont commencé à s'élever pour contester l'authenticité de certaines signatures figurant dans ce document. De sorte que sur la soixantaine des signatures récoltées, trois poseraient problème parce que relevant, selon leurs auteurs, d'une falsification. Premier à avoir contesté sa signature a été le député Simon Mpiana Ntumba qui ne s'est fait prier pour porter plainte auprès du procureur général près la Cour de cassation contre l'initiateur de la pétition accusé de « faux et usage de faux ». A l'en croire, son collègue Jean Jacques Mamba aurait « frauduleusement » inséré son nom et sa signature sur la liste des pétitionnaires sans l'avoir consulté au préalable.

Même démarche pour les députés Christophe Kitambala Kalonda et Yannick Lumbu Ngoy, victimes également d'usurpation de signature. Dans leurs correspondances adressées séparément le 19 mai à la présidente de l'Assemblée nationale,

ces élus du peuple ont dénoncé le faux en écriture dont aurait usé Jean Jacques Mamba dans sa pétition. L'un et l'autre avouent n'avoir pas été à Kinshasa au moment où se concoctait ladite pétition pour laquelle ils n'ont jamais engagé leur personne. Cela étant, ils se sont réservé le droit de traduire l'auteur de ce qu'ils qualifient d'acte délictueux et immoral devant les instances compétentes pour faux et usage de faux.

Ragaillardi par ces dénonciations, Jean Marc Kabund est sorti de sa réserve pour tancer, par voie épistolaire, Jeanine Mabunda qu'il accuse d'être de mèche avec les pétitionnaires au regard de l'attitude partisane qu'elle affiche par rapport à ce dossier. Tout en dénonçant quelques irrégularités au niveau de la procédure, Jean Marc Kabund pense que la célérité avec laquelle sa cheffe directe gère ce dossier jusqu'à l'inscrire à l'ordre du jour au mépris du règlement intérieur régissant l'institution parlementaire, n'est pas fortuite. Il y a sûrement

anguille sous roche, se convainc-t-il. « Pareille attitude de votre part participe à la manifestation claire et nette de votre soutien à ladite pétition, vous débordant ainsi du principe d'unité et solidarité qui guide notre bureau », écrit-il.

Pour l'heure, le dossier demeure pendant au bureau de la chambre basse du Parlement après les dénonciations liées au présumé trafic des signatures. Si au Front commun pour le Congo (FCC) dont les députés constituent le gros lot des pétitionnaires, le sort de Jean Marc Kabund est déjà scellé, tel n'est pas le cas au Cap pour le changement (Cach) qui n'est visiblement pas prêt à sacrifier un de ses vaillants délégués au bureau de l'institution. Depuis sa cellule à la prison de Makala, le leader de l'UNC Vital Kamerhe a demandé aux siens d'apporter leur soutien à l'UDPS, parti partenaire dans l'alliance Cach. Ceci constitue une preuve supplémentaire du malaise qui gangrène actuellement la coalition FCC-Cach



Jean Marc Kabund

qui risque de laisser des plumes à la suite de ce qui a tout l'air d'une épreuve de force. Rappelons que dans sa pétition, le député Jean-Jacques Mamba reproche à Jean Marc Kabund d'avoir allégué sans la moindre preuve, dans une intervention médiatique, que le congrès qui devait statuer sur l'État d'urgence sanitaire allait coûter sept millions de dollars américains à la chambre

basse. Des propos « mensongers » qui, d'après le député MLC, ont discrédité l'Assemblée nationale qui se devait de réagir face à l'opprobre. D'où sa croisade contre Kabund qui, par ailleurs, n'avait jamais répondu aux questions écrites qu'il lui avait adressées aux fins d'explication conformément aux usages parlementaires. Affaire à suivre.

Alain Diasso

COVID-19:

La RDC a dépassé la barre de trois cents guéris

La situation épidémiologique de la pandémie indique que le pays a enregistré le mardi 19 mai trois cents deux cas de guérison.

Outre l'augmentation au quotidien des cas confirmés qui a déjà atteint le nombre de mille sept cent trente et un à la date du mardi 19 mai, le cas de guéris a sensiblement accru laissant un fossé au nombre de décès qui est de soixante et un. Depuis le début de cette pandémie, la RDC a rapporté trois cent deux cas de guérison. S'agissant de cas confirmés, la ville de Kinshasa a notifié, à elle seule, quatre-vingt-trois cas mardi suivie du Kongo central avec dix-neuf cas.

Le cumul de cas avec toutes les autres provinces touchées dont le haut Katanga, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et le Kivu est de mille sept cent trente et un, tandis que le nombre de personnes suspectes en cours d'investigation est de six cent quarante-trois. Mille cent vingt-sept malades suivis présentent une bonne évolution. Dans la journée du mardi douze personnes ont été déclarées guéries. Elles ont passé deux tests de contrôle qui se sont avérés négatifs. Et aucun cas de décès n'a été rapporté par la coordination de la riposte le mardi 19 mai.

Notons qu'au delà de la prise en charge des malades, il est conseillé dans le cadre de la prévention de respecter les gestes barrières édictés par les autorités sanitaires, à savoir se laver régulièrement et correctement les mains avec du savon ou avec du gel hydro-alcoolique, éviter de se saluer avec les mains, les accolades ou embrassades, porter le masque. En cas d'apparition des signes de la maladie tels que la toux sèche, la fièvre, difficulté respiratoire, il est conseillé de consulter un agent de santé ou appeler les équipes de la riposte au 101, 109 ou 110.

Blandine Lusimana

EST DE LA RDC

L'insécurité cause la suspension continue des activités humanitaires

Le bureau de l'ONU pour la coordination de l'aide humanitaire indique que la communauté humanitaire planifie des stratégies pour une reprise rapide des vies prioritaires dans les zones affectées.

Dans l'aperçu de la situation humanitaire du week-end, le bureau de l'ONU pour la coordination de l'aide humanitaire (Ocha) indique que les contraintes sécuritaires et le mauvais état de certains tronçons dans le Territoire de Djugu ont considérablement réduit l'accès humanitaire, entravant l'acheminement de l'aide et les activités courantes. A en croire Ocha, ce défi d'accès s'observe particulièrement dans les zones de santé de Drodro, de Fataki et de Jiba où de nombreuses organisations humanitaires y avaient suspendu leurs activités depuis le début du mois d'avril. Cette agence onusienne indique, par ailleurs, que la communauté humanitaire planifie des stratégies pour une reprise rapide des vies prioritaires dans les zones affectées.

Ocha fait également savoir que des attaques suivies de pillages et d'incendies de quatre structures sanitaires dans la zone de santé de Rimba (Territoire de Mahagi) prive près de vingt-cinq mille personnes de soins de santé depuis le 18 avril dernier. « Cette insécurité persistante a poussé, le 11 mai, 23 mille personnes retournées de neuf villages des zones



Les agents de l'ONU en territoire de Djugu/DR

de santé de Logo et de Rimba (Territoire de Mahagi) de se déplacer de nouveau pour trouver refuge dans les villages voisins », a souligné le bureau de l'ONU. Selon ce bureau, quelques jours avant, ce sont environ dix-neuf mille personnes qui étaient contraintes à nouveau au déplacement. Dans le territoire d'Irumu, la société civile de Komanda et les autorités locales, rappelle Ocha, ont signalé la présence d'environ trente-trois mille personnes déplacées à Komanda depuis le 11

mai. Ces sources citées par Ocha ont également relevé que les déplacés vivent dans des familles d'accueil et certains occupent des écoles et sont confrontés aux problèmes d'abris, d'articles ménagers essentiels et de vivres. « Leur situation sanitaire est tout aussi préoccupante. Ces personnes proviennent des zones de santé de Kilo, Nyakunde et Rwampara, théâtres d'affrontements entre les groupes armés et l'armée congolaise », a expliqué Ocha.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Agression des agents de la riposte dans certains quartiers à Kinshasa

Dans son bulletin du 19 mai 2020, le secrétariat technique de la riposte à la pandémie de la Covid-19 déplore des séquestrations et agressions des équipes de riposte qui se sont multipliées au niveau de la communauté dans la ville capitale.

Les activités que mène présentement le Comité multisectoriel de la riposte au coronavirus à Kinshasa se butent à une certaine résistance de la population qui continue à nier l'existence de la pandémie. Dans les quartiers chauds de la périphérie kinoise, les équipes de la riposte ne sont pas toujours les bienvenues. Difficile de faire comprendre aux habitants de ces coins de la capitale la réalité de la pandémie qui, dans leur entendement, passe pour une simple vue de l'esprit, ou mieux pour une simple illusion. Les plus critiques vont jusqu'à récuser les chiffres publiés régulièrement par l'INRB en rapport avec la tendance évolutive de la pandémie estimant qu'il s'agit d'un business de mauvais goût destiné à justifier les dons perçus des bailleurs. Dans le district de la Tshangu particulièrement, la population se comporte comme si de rien n'était et vaque



normalement à ses occupations, faisant fi des gestes barrières, encore moins de la distanciation sociale. Dans ce contexte de reniement collectif où des convictions se solidifient au fil des jours, les équipes de la riposte qui y sont déployées éprouvent des difficultés pour faire correctement leur travail. Les

agents de la riposte à la Covid-19 sont particulièrement les plus ciblés par la population qui refuse délibérément de répondre à leurs sollicitations. Une attitude qui met en mal le travail de surveillance et de repérage des cas suspects aux fins d'évacuation. « Des séquestrations et agressions des équipes

Les agents de la riposte en plein travail de la riposte à la Covid-19 se sont multipliées au niveau de la communauté à Kinshasa. Ce mouvement de résistance entraîne la paralysie des activités de surveillance, notamment la recherche active des cas », peut-on lire dans le bulletin du comité multisectoriel du mardi 19 mai.

Ces dénonciations dénotent des conditions difficiles dans lesquelles s'exercent actuellement les activités de la riposte à Kinshasa sur fond de menaces des agents et relais communautaires de suivi de contacts. Le cas le plus récent est celui survenu dans la zone de santé de Kimbaseke où l'on a déploré l'agression physique et séquestration de trois prestataires dans un ménage au quartier Maviokele. Une autre équipe de la commission psychosociale, partie au rendu des résultats à deux cas confirmés de la zone de santé de Makala, s'est vue également menacée au couteau. Les négociations d'évacuation de ces deux cas ont été engagées depuis six jours, mais sans succès. Il sied de préciser par ailleurs que la zone de santé de Kimbaseke comptait jusqu'au 18 mai dernier treize cas confirmés de la Covid-19, tandis que celle de Makala en comptait sept.

Alain Diasso

PRIX DE LA PHOTOGRAPHIE AFRICAINE CONTEMPORAINE

Gosette Lubondo sélectionnée

La photographe congolaise fait partie des vingt-cinq artistes sélectionnés parmi des centaines de candidatures par un jury international. Cinq des artistes présélectionnés seront récompensés par le prix CAP 2020 pour la photographie contemporaine africaine qui sera annoncé à photo basel en septembre 2020.

En mars 2020, un ouvrage rassemblant les œuvres de Gosette Lubondo, réalisées entre 2013 et 2019, a été publié à l'occasion de la première exposition individuelle de l'artiste. Née à Kinshasa en 1993, où elle est basée, Gosette Lubondo est une photographe et artiste visuelle congolaise. Elle est diplômée en communication visuelle de l'Académie des beaux-arts de Kinshasa. Inspirée, dès son plus jeune âge par le travail de son père, photographe de profession, Gosette Lubondo s'essaie à la photographie de studio dès l'âge de 14 ans et participe à plusieurs ateliers de collectifs kinois. En 2013, elle travaille avec le photographe Bruno Budjelal, dans un atelier organisé par le collectif « Eza Possible » à Kinshasa et elle a aussi pris part au workshop « Les Lieux » animé par le photographe belge Alexandre Christiaens. En 2014, elle obtient son diplôme en communication visuelle à l'académie des beaux-arts de Kinshasa et participe à Kinshasa à sa première exposition « Lady by Lady », événement organisé par le Centre Wallonie-Bruxelles en partenariat avec le Kin Art Studio.

Mémoire et histoire

Dans son travail, Gosette Lubon-

do aborde le thème de la mémoire et de l'histoire des espaces mais aussi des personnes. La jeune artiste utilise la photographie pour créer une intersection entre le présent et le passé et constitue également une archive du futur, tant par la mise en scène que par l'autoportrait. En 2015, la photographe a participé aux échanges et lectures de portfolios organisés dans le cadre de la biennale photographique de Bamako avec le soutien du Goethe Institut de Johannesburg sous l'égide du critique d'art Simon Njami. Sa série « Imaginary Trip » a été présentée dans le cadre de la biennale 2016 de Kampala (Ouganda) et lors de l'édition 2017 d'Art Paris Art Fair où elle est représentée par la galerie L'Agence à Paris.

Voyage imaginaire

Membre du KAS, le Kin Art Studio, plateforme culturelle fondée à Kinshasa en 2010, Gosette Lubondo a été lauréate des résidences photographiques du Musée du Quai Branly en 2017 grâce à sa série « Imaginary Trip II » et aussi finaliste du Goethe Institut Masterclass.

Le projet photographique Imaginary Trip II s'inscrit dans la continuité des recherches de l'artiste sur la mémoire des espaces et des

individus. « Développé en 2016 avec sa série Imaginary Trip I, le « voyage imaginaire » est un concept qui consiste à investir des espaces abandonnés, livrés à la nature, afin d'y camper des mises en scène et reconstitutions. Ces photographies ne cherchent pas uniquement à préserver la mémoire de ces lieux, mais également à donner un nouvel éclairage de leur histoire, et à questionner leur signification dans le contexte sociétal actuel », avait indiqué le musée du Quai Branly.

Pour les Résidences photographiques du musée du quai Branly - Jacques Chirac, Gosette Lubondo avait choisi de travailler dans l'ancienne école du village de Gombe Matadi, dans la province du Kongo central. Fondée en 1936, à l'époque du Congo belge, par le frère Adrien, membre de la Congrégation des frères des écoles chrétiennes, l'école centralisait, à l'époque, l'enseignement des nouveaux collégiens issus des écoles rurales de la région, d'où son nom d'« École centrale ». Internat de prestige très sélectif, l'école pouvait à l'époque accueillir jusqu'à cinq cents élèves. « En se confrontant à ce lieu du passé, la photographe Gosette Lubondo questionne autant l'histoire de son pays que son histoire personnelle. C'est en effet par ses parents qu'elle a pris connaissance de ce lieu fantôme, qui représente pour la génération dont ces derniers



sont issus, un fantôme, un rêve figé dans le temps. En se mettant par ailleurs en scène aux côtés d'autres modèles fictifs du passé, écoliers, enseignants ou encore personnel de l'établissement, la photographe cherche à raviver l'histoire de ce lieu, témoin historique de l'époque coloniale. Ses photographies, figurant des personnages anonymes, sous un aspect fantomatique et dans une temporalité ambiguë, interrogent la réalité de ces lieux ruinés », a expliqué le Quai Branly.

Par ailleurs, Gosette Lubondo a participé à plusieurs autres expositions collectives à travers le monde : Seven Hills (Biennale de Kampala) 2016 ; Hélotropisme, Collection si Particulière, à Arles, en 2017 ; Éblouissement (Biennale de Lubumbashi), au musée national de Lubumbashi en 2017 ; Stories (African Business and Economic Forum), en Égypte 2017 ; Kinshasa Chronique (Musée international des Arts Modestes, France) 2018 ; Congo Stars (Joanneum Museum, Autriche) 2018 ; Addis Foto Fest en 2018.

Patrick Ndungidi

LITTÉRATURE

« Conquis. Occupé. Colonisé. Congo 1876-1914 », un réquisitoire contre les méfaits de la colonisation

Dans ce livre de 464 pages, rédigé en néerlandais et publié en février 2020, l'historien d'origine congolaise Zana Etambala revient sur l'histoire de la colonisation en analysant les archives de nombreux journaux, lettres et autres documents.

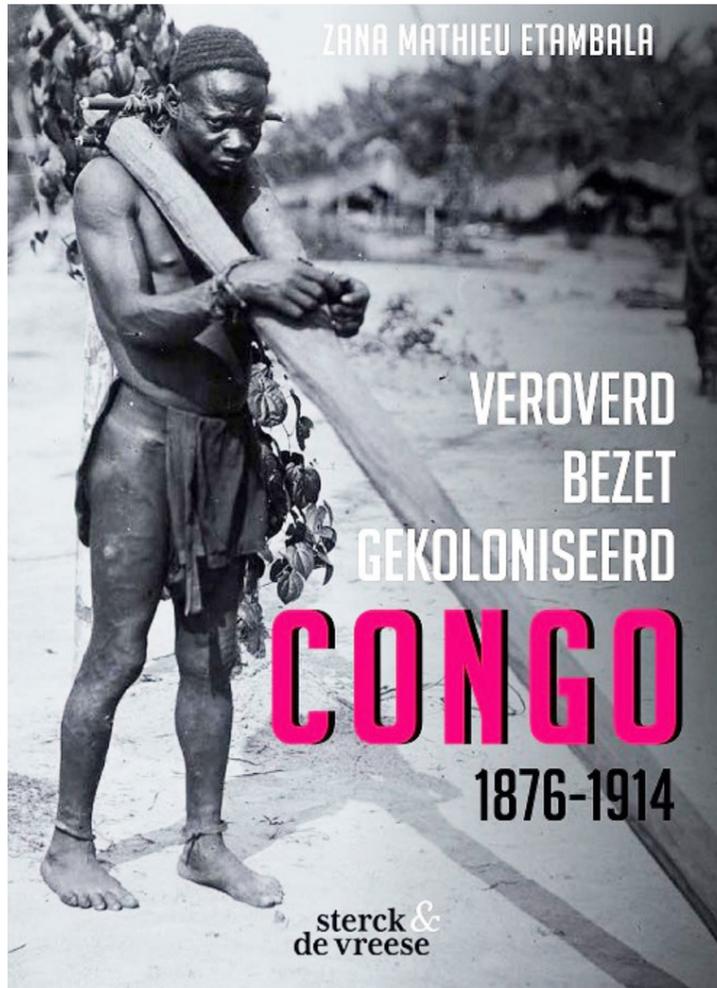
Mathieu Zana Etambala a exploré les archives pendant des années et a trouvé de nouveaux matériaux pour rédiger ce livre. L'auteur a dit rechercher des réponses dans les documents d'archives à la question : « Comment la dynamique léopoldienne et belge ou exogène de conquête, d'occupation et d'exploitation a brisé la dynamique endogène congolaise ou africaine, au niveau politique, économique, religieux et culturel ? »

Pour l'historien, la colonisation s'est toujours déroulée différemment et le colonisateur a ajusté sa tactique en fonction des circonstances. A travers cinq histoires, le Pr Zana Etambala décrit comment Léopold II a utilisé différentes méthodes à différents moments pour atteindre son objectif : gain monétaire, abus de pouvoir impitoyable et violence excessive. De cette façon, la Compagnie du Kasai a pu exploiter sans problème le caoutchouc de la région dans l'empire Kuba. Les missions catholiques étaient facilement financées par cette société concessionnaire. Malgré la résistance limitée des peuples autochtones de la région de l'Équateur, les taxes obligatoires sur le caoutchouc ont conduit à des atrocités indescriptibles. Le lac Mai Ndombe, anciennement lac Léopold II, a été exploité dans le cadre du domaine de la Couronne à partir de 1895. Là aussi sévit un véritable règne de terreur. « Conquis. Occupé. Coloni-

sé. Congo 1876-1914 », explique-t-on, est un livre nécessaire que tout le monde devrait lire pour ceux qui veulent savoir comment cela s'est vraiment passé au début de la colonisation du Congo. En outre, fait-on savoir, le mérite de ce livre est qu'il rend les témoignages oculaires et les résultats des archives accessibles à un public plus large. Ce sont des documents des employés les plus proches de Léopold II et des Congolais qui indiquent comment ils ont vécu le déshébergement de leurs sociétés. Ainsi, le Pr Etambala cite des écrits de pionniers, d'agents d'État et commerciaux, de soldats et de missionnaires, qui n'ont jamais été publiés auparavant. Mais ces propres témoignages - lettres, journaux intimes, rapports et récits de voyage - des pionniers et des occupants montrent qu'ils se comportaient souvent comme des meurtriers, bien qu'ils aient reçu de Bruxelles pour leur «œuvre de civilisation héroïque» des citations élogieuses (aujourd'hui on dirait: médailles).

Catastrophe coloniale

Le Pr Etambala se concentre sur l'émergence et le fonctionnement de l'État libre du Congo à partir de 1876, année au cours de laquelle Henry Morton Stanley entreprend sa première expédition, jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale (après la prise de la colonie personnelle de Léopold II par la Belgique en 1908). La colonisation



belge est donc peu discutée, il ne s'agit pas non plus de l'ensemble du territoire congolais. L'attention est concentrée sur quatre régions: la difficile soumission de l'empire Kuba au Kasai, le lac Mai-Ndombe qui appartenait au Crown Domain / la Crown Foundation, la guerre du caoutchouc dans la région de l'Équateur et la

recherche aux expéditions d'or et punitives dans la région de l'Ituri. Dans une interview accordée au média flamand Mondiaal Nieuws, le Pr Etambala a déclaré : « Ce manque de connaissances historiques peut avoir sa première origine dans le fait que lorsque l'État indépendant du Congo a succédé à Léopold II,

les Belges avaient honte de ce qui s'était passé sous l'autorité royale en Afrique centrale. En revanche, le monde politique et économique a voulu prouver que la Belgique savait coloniser. Paradoxalement, l'intelligentsia belge a ensuite tenté de peaufiner les armoiries belges en présentant le régime de Léopold II comme une aubaine pour le Congo... »

Le plus grand vol de l'histoire de l'Afrique

L'historien a aussi rappelé que la toute première mesure prise par le roi Léopold II, le 1er juillet 1885, a été la confiscation de toutes les terres vacantes au Congo. « C'est le plus grand vol de l'histoire de l'Afrique. Il n'y a même pas de terres vacantes dans les traditions africaines où la terre ne pouvait pas être «possédée» et signifiait que les terres étaient ouvertes à tous. Il n'a donc absolument pas été tenu compte des règles, institutions et schémas de pensée traditionnels », a-t-il dit.

Docteur en histoire, le Pr Zana Etambala est né au Congo et vit en Flandre depuis 1962. Il mène des recherches historiques à plein temps dans la section Histoire contemporaine du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren. Il a été professeur à la KU Leuven, une université néerlandophone belge et a effectué des recherches sur l'histoire congolaise, plus précisément dans la période 1876-1914.

Patrick Ndongidi

LINAFOOT/LIGUE 1

L'homologation du classement par la Fécofa ne fait pas l'unanimité

La direction de la Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi a contesté la décision de la Fécofa d'homologuer le classement partiel de la 25e édition du championnat de la Linafoot.

La décision de la Fédération congolaise de football association (Fécofa) d'arrêter définitivement la 25e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus, n'a visiblement pas rencontré l'approbation de tous. Si certains clubs ont pris acte de l'option prise par l'instance faïtière du football congolais, d'autres avis crient à l'injustice.

Le président sponsor de la Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi, Meschak Kasongo Mabwisha, n'est pas du tout d'accord avec la décision de la Fécofa jusqu'à annoncer le retrait de son club du championnat national. « C'est triste comme réflexion, nous n'allons plus continuer à servir de béquille. Moi et mon comité disons au revoir au football congolais. Je regrette la décision de la Fécofa d'arrêter définitivement le championnat national, qui est une décision injuste et inadmissible,



d'autant plus que les équipes n'ont pas disputé le même nombre de matchs », a-t-il déclaré. Au moment de l'arrêt du championnat, Groupe Bazano occupait la cinquième place au classement avec trente-sept points pour dix-neuf matchs joués en retard par rapport aux quatre premiers qui sont qualifiés pour les compétitions africaines interclubs, notamment

Mazembe (cinquante-trois points pour vingt matchs livrés), V.Club (quarante-huit points pour vingt-trois matchs), Maniema Union (quarante-six points pour vingt et un matchs) et Daring Club Motema Pembe (quarante-deux points pour vingt et un matchs). C'est en fait de la commission de gestion de la décision de la Linafoot entérinée par la Fécofa.

Ainsi, le comité dirigeant de la Jeunesse sportive Groupe Bazano a pris la décision du retrait de ce club du championnat de la Linafoot, en estimant que le classement final est connu d'avance en faveur d'un groupe des clubs, malgré les efforts et les ambitions nourris par d'autres clubs considérés comme de seconde zone. Outre le président Meschak Ka-

songo Mabwisha, Bertin Bugale, secrétaire sportif de l'OC Bukavu Dawa du Sud-Kivu, club relégué en Ligue 2, a affirmé que son club pouvait encore se relancer si le championnat était allé jusqu'à sa fin régulière. Bukavu Dawa a occupé la 15e place à l'arrêt du championnat, avec treize points en vingt-deux matchs joués. Bertin Bugale a cependant appelé les supporters à faire montre d'un esprit de fair-play. A l'issue d'une réunion de concertation entre les clubs sociétaires et la Linafoot, rappelle-t-on, le secrétaire général de l'AS V.Club, Patrick Banishayi, soutenant une saison blanche plutôt qu'une homologation du classement partiel du championnat nationale de football, indiquait : « Il se pose un problème au niveau des montées et des descentes. Pour V.Club, une saison blanche mettrait tout le monde d'accord, car aucun règlement ne prévoit de proclamer un championnat sur la base d'inégalité des matches. »

Martin Engimo

DIRECTION DES ARTS

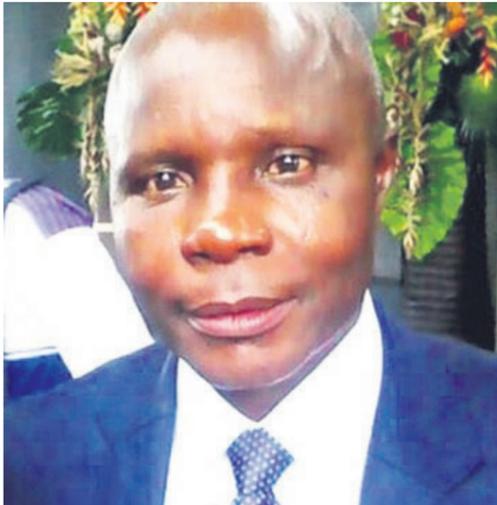
Emma Mireille Opa Elion passe le témoin à Marcel Ipari

Nommé le 11 mai par note de service, le directeur général des Arts et des Lettres par intérim, Marcel Ipari, a pris ses fonctions à l'issue de la cérémonie de passation de service supervisée par le directeur de cabinet du ministre de la Culture et des Arts, Emmanuel Douma, le 19 mai, au siège de ladite direction.

Présentation de la structure par la directrice générale sortante, situation administrative et financière, dossiers en instance, contentieux, tels sont les axes qui ont marqué cette cérémonie de passation de service. Après avoir examiné les documents y relatifs, il a été procédé à la lecture du procès-verbal, reconnaissant le dynamisme de la directrice générale sortante qui a doté la direction générale d'un siège qui abrite une galerie.

La directrice générale sortante, Emma Mireille Opa Elion s'est dite contente. « Je quitte la direction générale ce midi contente, parce que je sais que la mission, j'ai pu l'accomplir. Je reste prête pour d'autres missions de la République », a-t-elle signifié. Elle a ensuite indiqué à la presse qu'elle a été relevée de ses fonctions à la suite de sa nomination par la ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo, le 8 avril dernier, dans la sous-commission presse écrite et audio-visuelle de la commission communautaire et engagement communautaire. Le but de cette sous-commission est de produire des sketches, chansons et autres pour la mobilisation. Cette nomination s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités de communication des risques et engagement communautaire relatives à la riposte au coronavirus.

Réagissant aux questions de la presse sur le présumé détournement des fonds alloués aux



Marcel Ipari, nouveau directeur général des Arts et des lettres (crédit photo/DR)

artistes par l'ancienne directrice générale, une question qui défraie la chronique sur les réseaux sociaux, le directeur du cabinet du ministre de la Culture a nié en bloc toutes ces allégations et a, par ailleurs, salué le dynamisme de la directrice générale sortante. « Le ministère ne lui reproche rien du tout. Dans l'administration comme on dit, l'état reste les individus passent. Quand vous êtes nommé, il faut savoir qu'à un moment où à un autre vous pouvez être relevé. Donc à ce que je sache, le ministère ne lui reproche pas quoi que ce soit », a-t-il fait savoir. Quant aux propos de la directrice générale sortante sur sa participation dans la commission, Emmanuel Douma, a dit : « J'avoue que je ne suis au courant de rien. Je ne peux pas m'étaler sur le sujet que je ne maîtrise pas. »

Sitôt installé dans ses fonctions, le nouveau directeur général Marcel Ipari a indiqué qu'il se

basera sur le programme d'activités existant. « Je n'ai pas de priorité, car il y a un programme d'activités qui est établi, c'est-à-dire la continuité. Je ne viens pas inventer le monde, je vais d'abord m'informer de ce qui se faisait et je vais voir quelle touche je pourrai apporter dans le cadre du programme d'activités. Je dois avouer que le travail qui s'est fait ici est un travail à féliciter. Donc, je ne viens pas ici pour tout

détruire, bien au contraire, je prendrai appui sur la directrice générale sortante qui m'a précédé, j'aurai besoin de ses conseils, d'autant plus que nous sommes tous de la même maison », a-t-il signifié.

Concernant la réalité sur le terrain en ce qui concerne les moyens de sa politique, le nouveau directeur général des Arts et des Lettres a rappelé qu'il ne sort pas du néant. « J'ai été directeur d'une structure du ministère de la Culture et des Arts, précisément le Musée national. Je connais la réalité de là-bas. Je viens ici, je suis plutôt admiratif des structures. Qu'est-ce que je peux apporter ? Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui à chaud, je crois qu'il faut prendre du temps et avoir l'humilité de définir les actions à venir », a-t-il indiqué. Notons qu'Emma Mireille Opa Elion a passé trois ans à la tête de la direction générale des Arts et des Lettres.

Bruno Okokana

MUSIQUE

Jean-Joseph Nianzi Gaulard, un artiste à connaître

Les médias lui font peu de place. Et pourtant, c'est l'artiste congolais de sa génération en France qui compte le plus de productions musicales. Un nouvel album «Cache-cache» distille, dans les canaux de distribution, des titres où se mélangent : envolées lyriques et douceur, force et tendresse, mots puissants et mélodies inoubliables.

À 70 ans, Jean-Joseph Nianzi Gaulard, né le 18 septembre 1950, aligne œuvre sur œuvre dans le paysage musical congolais actuel des deux Congo. À travers ses productions musicales, en appui de clips, l'artiste congolais place à la fois la voix, les mots, la musicalité et une présence scénique. Pour ceux qui les ont écoutées et/ou vu les clips, les commentaires sont admiratifs et suscitent la sympathie pour l'artiste à la silhouette de l'éternel Sapeur au chapeau.

«Cache-cache», distribué par Cyriaque Bassoka, est sorti en fin d'année dernière, six ans après «Héritage 3S» qui rendait hommage aux grands noms de la musique congolaise. Dans ce nouvel opus, huit titres : 1-Nanette et Minette - 2-Bouyéélé - 3-Cache-cache - 4-Mossendjo - 5-Sambats - 6-Mokili makambo - 7-Odingi - 8-Auguy na fort Rousset.

Ces titres sont concoctés dans la meilleure tradition musicale congolaise des années 60 avec une sonorité aux influences afro-caribéennes. À l'apogée de son art, l'artiste se dresse comme étant l'un des derniers défenseurs de la rumba, cette musique heureuse, vibrante et joyeuse. Au passage, il immortalise Jean-Serge Essous en reprenant ses deux légendaires compositions Mossendjo et Auguy na Fort-Rousset.

Ont participé à cet album : Ballou Canta (directeur artistique) ; Brice Malonga (programmation) ; Nianzi Gaulard, Ballou Canta, Mbaya Prince Martial, Abonna Parfait Bouboule (chant) ; Mavatikou Michelino, Olivier Tchimanga, Auguy Solo (guitare) ; Armel Malonga, Djimy Bass (basse) ; Simolo (percussion) et Luis Manresa (participation dans la chanson «Mossendjo»).

Musicien d'expérience, Jean-Joseph Nianzi Gaulard est chanteur-compositeur. Il a été sociétaire dans les groupes « Sossa », « Rumbaya », « Kamikaze », « Les Officiers de la musique congolaise ». A chaque fois, il s'est affirmé, grâce à sa forte personnalité, ses compositions d'une troublante force d'expression et sa très belle voix grasseyante, au timbre de l'artiste Jean-Serge Essous «Trois S» dont il est le véritable héritier.

Marie Alfred Ngoma



CRISE LIBYENNE

Denis Sassou N'Guesso à l'initiative d'une visioconférence

C'est peu dire que d'affirmer que l'opinion internationale, préoccupée par la crise sanitaire du Covid-19, semble avoir mis de côté la crise libyenne. Plongée dans un chaos meurtrier depuis 2011, la Libye continue de se déchirer. L'espoir suscité par le sommet organisé à Berlin en janvier 2020, qui a été d'ailleurs conclu par l'adoption d'une déclaration commune, semble lointain. L'optimisme mesuré a laissé place à un réalisme des faits. L'escalade de la violence observée ces derniers mois a montré, s'il en était encore besoin, que ce pays est devenu le théâtre de plusieurs groupes d'acteurs nationaux et étrangers.

Cette internationalisation complique le balisage des chemins de la paix. Les engagements pris à Berlin souffrent d'un cruel manque d'effectivité. Il ne saurait en être autrement. Car les enjeux stratégiques que représente la Libye sont tels que trop d'interventions étrangères rendent la situation encore plus difficile. Entre les atermoiements des uns et le délitement d'un pays, les ini-

tatives méritent encore d'être prises.

Aujourd'hui, l'histoire semble à nouveau donner raison à ceux qui ont prôné, dès 2011, une approche inclusive de toutes les forces vives de ce grand pays. Sans triomphalisme, Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo, et président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, n'a eu de cesse d'indiquer que l'objectif principal de toute son action demeure la préparation et la tenue d'un Forum de réconciliation inter-libyen. Sa vision repose sur le fait que ce qui se passe dans ce pays dépasse de loin la cristallisation entre Favez al-Sarraj, chef du gouvernement d'Union nationale, et le maréchal Khalifa Haftar, l'homme fort de l'Est libyen. S'y affrontent aussi, les groupes armés dirigés par des chefs de tribus dont l'influence sociale demeure non négligeable. Leur intégration au processus de réconciliation constitue une étape déterminante à la résolution de la crise.

Certes, les conditions actuelles de la situation internationale ne permettent

pas de tenir un forum de réconciliation à la date prévue, c'est-à-dire en juillet 2020 à Addis-Abeba. Mais le credo du président congolais sur la crise libyenne n'a jamais changé : il n'y a pas de solutions militaires à cette crise ; il n'y a que des solutions politiques. Il l'a encore rappelé à l'occasion des vœux du corps diplomatique en janvier 2020. Cette même conviction fut partagée lors de la première réunion du Groupe de contact sur la Libye tenue à Oyo le 12 mars 2020. Plus récemment, lors d'un entretien sur deux médias francophones très suivis à travers le monde, notamment en Afrique, il a lancé à l'égard de tous les belligérants un appel à la sagesse pour arrêter l'engrenage meurtrier de la guerre.

Avec une telle constance marquée au fil des ans, et en dépit d'innombrables rebondissements, le chef de l'Etat congolais a su garder la ligne de résistance contre l'ébranlement complet de la Libye. C'est tout le sens de la deuxième réunion du Groupe de contact qu'il a organisée le 19 mai dernier.

Cette rencontre en visioconférence a permis aux chefs d'Etat membres du Groupe de contact de l'Union africaine sur la Libye et à leurs représentants de prendre la mesure de l'évolution inquiétante sur le théâtre des opérations en Libye. A cela, il faut ajouter les pré-occupations liées à la crise sanitaire du Covid-19 et aux conséquences sociales et économiques que génère une telle instabilité.

Les propositions que vient de rappeler Denis Sassou N'Guesso s'énoncent sur une feuille de route déjà établie après la première tenue à Oyo. Même si la route vers la paix est longue, il faut savoir garder espoir pour la survie de la Libye et de son peuple. En s'engageant à accompagner ce processus de paix, le chef de l'Etat congolais sait très bien que l'Afrique a déjà aidé à trouver des solutions politiques aux crises diverses dans le continent. C'est cette conviction, nourrie de l'expérience acquise au fil du temps, qui est porteuse de cet espoir.

Béline Ayessa